



CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES

**ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE
DU 21 DECEMBRE 2015**

PROCES-VERBAL

Étaient présents : Mme ARINI, M. ASSO, Mme AZEMAR-MORANDINI, MM. AZINHEIRINHA, BAUDIN, BECK, Mmes BENASSAYAG, BORCHIO-FONTIMP, BRENIER, MM. CESARI, CHIKLI, CIOTTI, CONSTANT, Mmes DESCHAIN TRES, DUHALDE-GUIGNARD, DUMONT, FERRAND, M. GENTE, Mme GILLETTA, M. GINESY, Mmes GIUDICELLI, GOURDON, KHALDI-BOUOUGHROUM, MM. LEROY, LISNARD, LOMBARDO, MARTIN, Mmes MIGLIORE, MONIER, MOREAU, OLIVIER, PAGANIN, M. PAUGET, Mme RAMOS, MM. ROSSI, ROSSINI, ROUX, Mmes SALUCKI, SATTONNET, MM. SCIBETTA, SEGURA, Mmes SERVELLA-CIPPOLINI, SIEGEL, MM. SOUSSI, TAMBAY, Mme TOMASINI, MM. TUJAGUE, VEROLA, et VIAUD.

Étaient excusés : M. COLOMAS (pouvoir à Mme KHALDI-BOUOUGHROUM), Mmes MERLINO-MANZINO (pouvoir à M. BAUDIN), OUAKNINE (pouvoir à M. AZINHEIRINHA), PIRET (pouvoir à M. CONSTANT) et M. VINCIGUERRA (pouvoir à Mme GOURDON).

L'an deux mille quinze le 21 décembre, le Conseil départemental s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations pour la tenue de sa réunion.

La séance est ouverte à 9 heures 39 sous la présidence de M. Eric CIOTTI, Président du Conseil départemental.

M. Le Président.- Mes chers collègues, je vous souhaite la bienvenue pour notre dernière assemblée plénière de l'année, à l'occasion de laquelle nous adopterons, en tous cas je vous le proposerai, notre budget primitif pour 2016. Conformément à l'article 17 de notre règlement intérieur, je demande à Marine BRENIER d'être désignée en qualité de secrétaire de séance et de procéder à l'appel des membres de notre assemblée.

Mme BRENIER procède à l'appel des membres du Conseil départemental.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je voudrais, en ce début de séance, avant d'aborder notre ordre du jour et de passer à l'examen de notre budget primitif, souhaiter très chaleureusement la bienvenue à Sylvie SERVELLA-CIPPOLINI, nouvelle conseillère départementale dans le canton de Nice 3. Merci de votre présence. Nous sommes très heureux de vous adresser nos souhaits de bienvenue dans cette assemblée départementale et nos vœux de succès pour l'exercice de ce mandat. Vous êtes solidement enracinée dans ce canton avec un nom qui représente une des familles les plus respectées de ce canton. Au moment de vous accueillir dans cet hémicycle, je pense à votre père Vincent et à tous les souvenirs que beaucoup d'entre nous avons en partage avec lui. Vous incarnez cette fidélité à cette terre des Alpes-Maritimes et à ce comté de Nice que vous et votre famille servez avec beaucoup de détermination depuis de nombreuses années. Bienvenue dans cet hémicycle.

Mes chers collègues, nous examinons ce budget primitif 2016 dans un contexte particulier. Cette année 2015 touche à sa fin. Elle s'est terminée, au plan politique, par une excellente nouvelle : l'élection de Christian ESTROSI à la présidence du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette élection tourne une page : dix-sept ans de mépris pour le département des Alpes-Maritimes, dix-sept ans d'injustice, dix-sept ans d'iniquité. Je veux dire ma joie de l'élection de Christian ESTROSI. Je veux aussi lui adresser, en notre nom à tous, tous nos vœux de réussite dans ce mandat régional. C'est une fierté de voir un élu des Alpes-Maritimes présider, pour la première fois dans l'histoire du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, cette grande et belle institution. Cette élection est porteuse d'espoir pour nos territoires, notre région mais aussi pour notre département.

Je le répète, nous avons fait l'objet d'un profond mépris, de profondes injustices, d'iniquités de traitement, d'une gestion très sectaire et très politicienne de la part de l'ancien exécutif. Aujourd'hui, nous savons que le regard qui sera porté sur le département des Alpes-Maritimes sera beaucoup plus juste et plus équitable. Nous fondons naturellement une grande espérance dans l'élection de Christian ESTROSI. Nous allons travailler avec lui à la renégociation du contrat de projet État-Région que nous avons refusé de signer, tellement il était méprisant et inéquitable pour le département des Alpes-Maritimes. Nous allons ouvrir d'importants chantiers ensemble et nous allons faire en sorte que le Conseil régional s'installe

dans ce partenariat qui unit les collectivités de notre département au service de l'intérêt général.

Cette année 2015 résonnera pour autant durablement comme une année sombre. Elle restera dans nos mémoires comme une année de drames pour les Alpes-Maritimes, pour la France et pour le monde.

Drame pour les Alpes-Maritimes bien sûr car, comment ne pas évoquer, au moment où nous sommes réunis dans cet hémicycle, dans cette maison du département, le drame qui a frappé nos concitoyens et qui a emporté vingt d'entre eux dans la nuit du 3 au 4 octobre dernier, lors de ces terribles intempéries qui ont frappé les Alpes-Maritimes. Nos pensées vont vers les victimes, les familles et les sinistrés qui ont souvent perdu une partie de leur vie dans ces moments dramatiques.

Notre collectivité s'est mobilisée immédiatement avec beaucoup de réactivité pour leur venir en aide. Nous avons accompagné 3 133 foyers, soit près de 8 000 personnes qui ont bénéficié, dans les quinze jours, d'une aide financière du Département des Alpes-Maritimes. De même, 224 entreprises ont été accompagnées par le Département et 14 communes ont bénéficié de l'aide départementale au lendemain de la catastrophe.

Les dégâts sont considérables avec évidemment des dégâts humains irréparables mais aussi des dégâts matériels très lourds, c'est-à-dire entre 800 M€ et 1 milliard d'euros, qui ont touché directement le patrimoine départemental. Nous avons voté une enveloppe de 20 M€ pour faire face à cette situation d'urgence. Une première aide a été débloquée, dans les jours qui ont suivi, au profit des communes les plus sinistrées, avec le versement d'1,6 M€ dès la mi-octobre. Dans le cadre des 20 M€ qui ont été votés, nous engageons aujourd'hui une seconde enveloppe de 7 M€ au profit des communes. Je soumettrai à votre approbation l'adoption de ces aides extrêmement importantes pour les communes, puisque nous aurons des aides pouvant aller jusqu'à 2 M€ pour des collectivités de notre département.

Cette mobilisation exigeante et volontariste du Département affectera fortement l'exercice budgétaire 2016. C'est aussi un des enjeux que nous avons pris en compte en préparant ce budget 2016. C'est un choc que nous avons subi et dont nous assurons progressivement la réparation : 20 M€ auxquels les exercices 2015 et 2016 contribueront, en signe de solidarité.

Nous y contribuerons également en mobilisant des crédits importants pour la mise en œuvre des plans d'action et de prévention des inondations. Ce sera aussi un des enjeux budgétaires importants pour 2016, avec une ligne de 18 M€ de crédits pour la prévention des inondations et la protection des populations. Nous engagerons ainsi – je prends cet exemple mais il y en a beaucoup d'autres – dès le début du mois de janvier, les travaux de construction de la digue de protection de Saint-Laurent-du-Var qui constituait depuis des années un point de faiblesse dans la protection d'une ville importante de notre département. Nous sommes désormais prêts à commencer ce chantier extrêmement important, d'un montant de l'ordre de 10 M€. Ce chantier sera réalisé en maîtrise d'ouvrage du Département des Alpes-Maritimes.

Solidarité aux victimes, solidarité aux communes, prévention des risques, protection des populations : cela mobilisera beaucoup d'énergie mais aussi beaucoup de crédits. Je veux, dans ce cadre, annoncer symboliquement une mesure qui relève d'une prise de conscience forte et d'une responsabilité majeure de l'assemblée départementale, celle d'annuler, dans ce contexte, la cérémonie des vœux aux agents et aux corps constitués du département qui se tenait traditionnellement chaque année au début du mois de janvier. Nous affecterons intégralement les sommes qui étaient réservées à l'organisation de cette cérémonie à la réparation des dégâts et au profit des victimes. Je pense que ce geste de solidarité se justifie pleinement au regard du drame qu'a vécu notre département.

Des drames pour la France ensuite. Comment ne pas évoquer, en ce début de séance et en cette fin d'année 2015, les horreurs et la barbarie terroristes qui ont frappé, à plusieurs reprises et de façon quasi-rythmée, notre pays depuis le début de l'année 2015 : 150 morts victimes du terrorisme, 150 Français tombés sous les balles des barbares djihadistes, de ces islamistes radicaux qu'il faut nommer, animés par cette idéologie de mort et de haine qui n'a d'égal que l'idéologie nazie.

Nous sommes engagés, d'autres l'ont dit, dans cette guerre contre cette barbarie islamiste. Nous devons gagner cette guerre. L'État, le Gouvernement, les pouvoirs publics ont engagé des mesures trop tardives, au lendemain des attentats du 13 novembre. Je les ai soutenues et nous les avons soutenues, même si nous ne pouvons nous exonérer de demander aujourd'hui un état des lieux précis sur les failles, les défaillances, les inconséquences parfois, les absences d'autres fois, qui ont pu conduire à cette situation dramatique. L'état d'urgence et les annonces qui ont été faites ne peuvent en effet exonérer le Gouvernement de sa responsabilité dans l'affaiblissement continu de la politique de sécurité, dans son aveuglement idéologique en matière de politique pénale et dans l'effondrement global de l'autorité de l'État, face à la montée des communautarismes qui gangrènent aujourd'hui notre République.

Devant cette menace, dont le combat relève en première ligne de la responsabilité régaliennne du Gouvernement et de l'État, nous avons aussi notre rôle à jouer. Devant l'augmentation de cette menace de radicalisation, notamment dans notre département, face aux menaces qui touchent, affectent et frappent notre jeunesse, nous avons ainsi adopté, il y a maintenant plus d'un an, un plan de lutte contre la radicalisation dans le cadre des compétences du Département en matière de protection de l'enfance.

Nous allons également engager en 2016 un plan de citoyenneté pour la jeunesse : le plan Jeunes citoyens 06. Ce plan est destiné à mieux sensibiliser la jeune génération, notre jeunesse, aux valeurs essentielles de la République et à l'indispensable politique mémorielle qui nous unit et qui doit prendre encore une dimension supplémentaire, au-delà des voyages de la mémoire que bien entendu nous poursuivrons et qui ont permis à 11 000 collégiens des Alpes-Maritimes de mesurer ce que pouvait être l'horreur, ce que l'humanité avait pu réaliser dans une entreprise de destruction d'une autre humanité. L'homme a pu être capable de l'indicible. Veillons à ce que cela ne se reproduise pas. Ce plan d'actions pour la citoyenneté des jeunes y veillera, y contribuera et y participera.

Au-delà de ces drames brutaux par leur soudaineté, je veux également souligner et déplorer la situation dramatique au plan social qui frappe beaucoup de nos concitoyens : 1 million de chômeurs supplémentaires depuis le printemps 2012, 720 000 pour la seule catégorie A, c'est-à-dire deux fois la population de la ville de Nice. Près de 6 millions de Français sont aujourd'hui inscrits à Pôle emploi. Des impôts frappent de plus en plus lourdement les Français et affectent leur pouvoir d'achat. Un échec majeur de la politique du logement, alors que la France connaît une crise essentielle, avec 3,8 millions de personnes sans abri, mal logées ou privées de logement. 12 millions de personnes se trouvent aujourd'hui en situation de précarité énergétique ou en impayé de loyer, selon la fondation Abbé Pierre. Une dilution aussi des valeurs d'une France éternelle que nous soutenons. Notre culture, notre histoire, notre identité, sacrifiées sous la glorification du multiculturalisme.

Ces échecs et ces faillites ont nourri les cris de colère qui se sont exprimés lors des élections régionales : 6,8 millions d'électeurs ont porté leur vote, au second tour, en France, vers le Front National. Jamais un parti d'extrême droite n'avait recueilli autant de suffrages. Jamais je n'avais ressenti avec autant de force l'échec collectif à apporter les réponses claires qu'attendent les Français aux problèmes qu'ils expriment et à conduire les réformes qu'exige l'état catastrophique de notre pays.

Face à cette situation, les socialistes jouent aux pompiers pyromanes. Ils appellent à la recomposition de la vie politique, naturellement autour d'eux, alors même qu'ils sont les premiers responsables de la désagrégation de la République. Ils portent la lourde et immense responsabilité de l'effondrement de la France et celle du délitement du pays.

Pour ma part, je le dis avec force et avec conviction, la confusion idéologique entre la droite et la gauche ne peut produire aucune réforme capable de sortir le pays de l'ornière dans laquelle les socialistes l'ont enfoncée. Nos concitoyens attendent de nous des convictions claires, un cap fidèle à nos valeurs et des actes courageux pour tenir nos engagements. Nous devons affronter les difficultés que ces drames ont mises en évidence et avoir le courage politique d'adopter les mesures qui préfigurent l'alternance que nous appelons de nos vœux en 2017.

Au niveau local comme au niveau national, les Français attendent de nous du courage et de la vérité. Le budget, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation aujourd'hui, constituera un budget de courage et de vérité. Il témoigne de la volonté de notre majorité de poursuivre les efforts financiers engagés depuis 2009. Mes chers collègues, je vous le propose, nous allons continuer courageusement à faire des économies là où elles s'imposent pour rester un modèle d'équilibre budgétaire. Cela, naturellement, ne nous empêchera pas de tenir et de maintenir le cap d'un investissement fort au service du département mais nous allons surtout poursuivre, par nos choix budgétaires, les missions essentielles qui sont les nôtres : la solidarité territoriale en faveur des communes, grandes ou petites, parce que le Conseil départemental forge la garantie de l'équilibre des territoires, de la protection des personnes les plus vulnérables et de la sécurité de tous.

Le courage politique invite, en outre, à affronter la vérité et à en assumer les conséquences au niveau de notre collectivité. Aujourd'hui, il nous appartient de démontrer tous ensemble, par notre action, qu'un autre fonctionnement des institutions démocratiques est non seulement possible mais également indispensable. Je vous confirme donc que, cette année encore, nous garderons le même cap budgétaire, contre vents et marées. Face aux catastrophes conjoncturelles et aux réformes structurelles, nous devons être rigoureux et viser l'équilibre de nos finances. Le budget pour 2016 présentera donc plusieurs caractéristiques qui sont fidèles à ces valeurs de courage et de vérité. Elles constitueront les deux piliers porteurs de notre équilibre budgétaire.

C'est un budget courageux, car les dépenses de fonctionnement seront maintenues au même niveau qu'en 2015. Au-delà, elles seront toujours au même niveau que nous les avons trouvées en 2009. Cette stabilisation de nos dépenses de fonctionnement, dans le cadre de l'augmentation massive des dépenses sociales, est un exploit, constitue et souligne un effort extrêmement important de notre collectivité. Ce n'est pas moi qui le dis mais la Cour des Comptes qui, pour la deuxième fois consécutive, a souligné la gestion exemplaire des Alpes-Maritimes qui figure, au niveau national, parmi les collectivités les mieux gérées, en ayant obtenu cette stabilisation de nos dépenses de fonctionnement.

Ce résultat, cette appréciation, c'est à vous, mes chers collègues, que les habitants de ce département les doivent. Je veux vous dire en cet instant ma reconnaissance pour le courage dont vous avez fait preuve. Il est toujours plus facile d'augmenter de façon continue les dépenses plutôt que de les réduire, au moment où l'argent public est rare et où les prélèvements qui pèsent sur nos concitoyens n'ont jamais été aussi élevés. Cette attitude de gestion exemplaire, que nous avons voulu mettre en place, fait honneur à l'action publique et récompense la confiance qu'ont portée en nous les habitants de ce département.

Cette confiance nous donne des devoirs : celui de gérer cet argent public avec efficacité et avec prudence, celui de veiller à ce que chaque euro d'argent public soit utilisé de la façon la plus optimale au service de la croissance et de l'emploi, celui de veiller à ce que chaque dépense que nous votons ici soit la plus productive et la plus efficace. C'est cela le sens de la parole publique respectée et de la gestion efficace qui caractérise aujourd'hui la gestion départementale.

Ce budget sera également courageux puisqu'il continuera la politique de lutte contre la fraude sociale : 27 M€ économisés grâce à la volonté de faire en sorte, là-aussi, de nous assurer que chaque prestation versée par notre collectivité le soit dans les conditions qui le nécessitent, le méritent et le justifient. Frauder aux allocations sociales, c'est en effet voler. Cette indulgence qui a trop longtemps caractérisé la fraude sociale dans notre pays ne doit plus être d'actualité. Elle ne l'est plus chez nous depuis bien longtemps et nous poursuivrons dans ce sens. Je veux remercier, autour de M. VEROLA, tous les services qui œuvrent à cette politique qui a fait aussi l'exemplarité en France du Département des Alpes-Maritimes.

Ce budget sera également courageux, car les dépenses d'investissement seront préservées à 210 M€, avec un effort constant sur l'aide aux communes qui constituera

toujours pour nous une priorité de politique publique. Cette solidarité territoriale, qui s'inscrit au cœur de l'ADN des départements depuis la création des collectivités départementales au XIX^{ème} siècle, sera toujours d'actualité. Nous avons été contraints, par la situation externe, de diminuer nos investissements depuis la moitié des années 2010 mais, dans le cadre de cette politique de solidarité territoriale, non seulement nous n'avons pas diminué les aides aux communes et aux intercommunalités, nous les avons augmentées. Nous les augmenterons encore à l'occasion du budget primitif 2016, avec de grands projets qui structureront l'équilibre territorial des Alpes-Maritimes.

Je veux également dire que nous poursuivrons notre effort d'investissement, dans le cadre de ce courage budgétaire, avec la réalisation de deux nouveaux collèges neufs en 2016 : celui de Pégomas et Victor Duruy à Nice. Nous poursuivrons aussi des travaux routiers extrêmement importants dans la vallée de la Siagne et autour de Grasse, avec la même volonté d'assurer sur tous les lieux du territoire départemental une politique d'aménagements structurés.

Ce budget sera courageux en matière de grands équipements de santé puisque nous aurons l'opportunité, la chance et l'honneur, d'installer et d'inaugurer le cyclo-synchrotron sur la colline de Fabron à Nice. Ce sera un des premiers équipements au monde en matière de protonthérapie. Nous y avons consacré 5 M€.

Ce sera un budget courageux lorsque nous mettrons en place une augmentation de la capacité de desserte de la technopole de Sophia-Antipolis, en augmentation de 50 % avec l'inauguration de seize bus à deux étages. Dès les premières semaines de janvier, ils assureront la desserte entre Nice et Sophia-Antipolis, ce qui augmentera la capacité de transport de 50 % d'un coup. C'est aussi le signe de la confiance que nous portons dans ce territoire d'excellence que constitue Sophia-Antipolis. Je le dis aux élus de ce territoire et notamment à Eric PAUGET, Vice-président de notre assemblée, qui œuvre aux côtés du Président Jean LEONETTI pour le développement de ce territoire.

Ce sera un budget courageux dans son action pour les plus fragiles, avec 492 M€ qui seront consacrés à notre démarche sociale pour les personnes âgées, pour les personnes en voie d'insertion, pour la protection de l'enfance, pour les personnes handicapées.

Ce sera un budget courageux pour notre jeunesse avec 43 M€ consacrés aux actions éducatives, culturelles et sportives. Au moment où notre économie est fragilisée, plus que jamais, offrir une politique culturelle fidèle à l'histoire de notre territoire et à cette image qui a façonné et forgé la Côte d'Azur, constitue toujours pour nous une exigence : « C'est pas classique ! », « Les soirées estivales », « Le festival des mots », « La folie des lacs » dont le Département assurera désormais la maîtrise d'œuvre, participeront à cette offre culturelle aux côtés de l'aide que nous apportons et continuerons d'apporter aux associations culturelles, aux orchestres, aux formations musicales, aux troupes de théâtre, en soutien à un tissu culturel dont la richesse est à souligner pour sa qualité.

Ce sera également un budget courageux pour les services de secours. Nous continuerons ainsi d'œuvrer pour la sécurité du territoire et des personnes, avec le service départemental d'incendie et de secours et nos sapeurs-pompiers, auxquels nous consacrerons 71,5 M€. Je le dis en m'adressant au colonel Alain JARDINET, qui dirige ce service départemental d'incendie et de secours, pour lui témoigner ma confiance et notre reconnaissance. A travers lui, cette confiance et cette reconnaissance sont adressées aux près des 5 000 sapeurs-pompiers des Alpes-Maritimes et personnels administratifs et techniques qui œuvrent dans cette belle et grande chaîne du secours qui a démontré une fois de plus son efficacité lors des intempéries du 3 octobre dernier. De même, nous soutiendrons fortement l'unité d'appui de Force 06 dont l'efficacité doit là encore être saluée, au lendemain de ces évènements climatiques.

Mes chers collègues, cette année encore, au moment où je soumetts à votre approbation ce budget, les Français attendent du courage et de la vérité dans la gestion des affaires publiques. C'est donc également à un budget de vérité que je vous invite et auquel je vous convie. Ce budget de vérité s'exprimera notamment dans la poursuite de notre politique de désendettement de la collectivité. En 2015, dans quelques jours, je vous l'annonce officiellement aujourd'hui, nous aurons diminué de 11 M€ le stock de la dette du Département qui est, pour la première fois, repassé sous le seuil des 900 M€. En 2016, notre objectif sera au moins identique, c'est-à-dire de diminuer d'au moins 10 M€ notre dette. En deux exercices budgétaires, nous aurons donc fait reculer notre dette de plus de 20 M€. C'est la vérité. C'est l'action que nous devons à nos concitoyens.

Ce sera également un budget de vérité car nous tiendrons bien entendu, et c'est une exigence pour moi, l'engagement que nous avons pris devant les habitants de ce département de ne pas augmenter la fiscalité locale. J'ai rappelé précédemment les ravages provoqués par l'augmentation incessante des prélèvements obligatoires par ce Gouvernement : 90 milliards d'euros d'impôts et de taxes de plus depuis le printemps 2012. 90 milliards d'euros d'impôts et de charges qui ont accablé les familles, fragilisé les entreprises et qui au total ont conduit à cette augmentation massive du chômage. Pour notre part, nous nous inscrivons à l'inverse de cette tendance. Nous respectons notre parole et cette exigence parce que nous avons la conviction que l'impôt tue l'impôt et qu'il faut aujourd'hui alléger le fardeau fiscal des Français. Nous prenons notre part dans le Département des Alpes-Maritimes en n'augmentant pas, pour la septième année consécutive, la fiscalité départementale.

Ce sera également un budget de vérité car nous engagerons cette année la réforme, que j'ai voulue et que je revendique, du temps de travail de nos agents. Oui, nous allons demander aux agents du Département des Alpes-Maritimes de travailler plus au cours de l'année 2016, pour compenser la baisse des effectifs que nous avons engagée. Le relèvement du temps de travail doit nous permettre de retrouver des marges de manœuvre. Cette réforme, je vous en rappelle l'économie générale, conduira à supprimer trois jours de congés annuels et à diviser par deux la capacité de récupération des RTT. Nous passerons ainsi à onze jours de récupération possible du temps de travail contre vingt-deux aujourd'hui. Voilà l'effort que nous allons demander à nos agents.

Je suis bien conscient de l'exigence de réforme qui nous conduit à demander cet effort. Je mesure l'ampleur de l'effort qui pèsera sur les épaules de nos agents départementaux. Je sais que certains le contestent mais je sais aussi que la grande majorité d'entre eux mesure aujourd'hui, dans un pays qui compte 6 millions de chômeurs, qu'il y a une nécessité de faire bouger les lignes, que la réforme est une exigence et qu'on ne peut plus poursuivre sur l'illusion de la diminution du temps de travail. Nous mesurons là aussi les ravages qui ont été commis dans notre pays par les 35 heures. Notre famille politique en a souvent parlé mais elle a aussi assez peu agi en la matière pour réformer cette situation.

Nous prenons donc nos responsabilités. Nous assumons ce que nous croyons bon pour le pays et nous le mettons en œuvre, dans le cadre de la loi, bien entendu. Si nous avons la capacité d'aller au-delà, nous irions au-delà. Nos concitoyens nous le demandent, le réclament et l'exigent. Une récente enquête d'opinion a démontré que ces mesures d'augmentation du temps de travail dans la fonction publique territoriale étaient approuvées par les deux tiers des habitants de notre département. La garantie de l'emploi, qui est inhérente au service public, doit aussi donner des devoirs dont celui, dans un moment difficile – et qui peut dire que nous ne sommes pas dans un moment difficile ? – de faire un effort supplémentaire et modeste.

C'est cet effort auquel je convie, avec beaucoup de responsabilité, les agents de notre collectivité. Je sais, je mesure et j'apprécie leur sens du devoir. Je sais, je mesure et j'apprécie leur sens des responsabilités. Je suis convaincu qu'ils comprendront les décisions que nous sommes aujourd'hui amenés à prendre pour assurer cet équilibre d'un temps de travail mieux géré, mieux calibré et mieux adapté pour notre collectivité.

Je veux vous dire également que nous poursuivrons en 2016, dans le cadre de ce budget vérité, ce chantier que nous avons évoqué et ouvert sur la fonction publique territoriale : celui de la diminution des effectifs. Nous sommes passés de 5 100 agents au 1^{er} janvier 2009 à 4 500 agents aujourd'hui. 250 agents ont été transférés à la Métropole. Il reste 350 agents dont le nombre s'inscrit en diminution dans la colonne des effectifs de notre collectivité. Nous sommes la première collectivité de France à avoir engagé le recul de nos effectifs.

Là aussi, c'est une exigence et un impératif. Alors que le précédent Gouvernement avait fait diminuer de 150 000 agents les effectifs de la fonction publique d'État, le Gouvernement actuel a totalement effacé cette diminution. Pour la première fois depuis de nombreuses années, le nombre des agents d'État en 2015 augmente à nouveau, signant par là-même une nouvelle conséquence très claire : l'augmentation de nos déficits publics par l'augmentation de nos dépenses publiques. Nous vivons aujourd'hui à crédit et nous ne pourrions pas le faire longtemps au niveau de l'État : 2,1 milliards d'euros de dette et l'on continue d'augmenter les effectifs et les dépenses publiques, sous la forme d'une drogue lente qui irradie aujourd'hui notre pays et qui le prive de l'énergie constructive qui pourrait lui permettre de combattre le chômage.

Pour notre part, nous prenons nos responsabilités et nous les assumons : augmentation du temps de travail, diminution des effectifs. Deux réformes supplémentaires seront engagées.

Je vous les annonce et vous les propose aujourd'hui : la réforme du régime indemnitaire pour introduire une rémunération au mérite et la réforme du régime indemnitaire pour mieux lutter contre l'absentéisme dans nos services. Il n'est pas normal qu'une personne ayant plus de mérite gagne la même chose qu'une personne qui ne fait pas d'efforts. Il n'est pas normal non plus qu'une personne qui abuse de ses absences soit rémunérée comme celle qui n'a jamais un jour d'absence. Ce sont deux réformes que nous engagerons au cours de l'exercice 2016.

Voilà, mes chers collègues, ces piliers porteurs qui vont dessiner l'architecture budgétaire pour 2016 : le courage et la vérité.

Ce courage et cette vérité, nous en aurons bien besoin dans le cadre du combat qui nous oppose à l'État, face à ce que l'on doit très clairement appeler un véritable hold-up budgétaire. Oui, le Gouvernement socialiste, son Premier ministre et le Président de la République, sont en train d'opérer un hold-up budgétaire sur les collectivités locales de France, sur les départements, sur les régions, sur les mairies. Ils essaient de reporter leur incurie sur ceux qui ont bien géré, sur ceux qui ont moins dépensé. Nous ne nous laisserons pas faire et nous allons réagir.

Ce hold-up budgétaire se dessine avec d'abord la baisse de la dotation globale de fonctionnement. Entre 2013 et 2016, la dotation globale de fonctionnement affectée à notre collectivité aura été divisée par deux, soit moins 67 M€. Rien que pour l'exercice budgétaire qui s'annonce, il s'agira de moins 26 M€ de DGF. C'est un choc brutal, injuste et qui ne se justifie en rien par rapport à l'absence d'effort de la part de l'État. Nous allons aussi subir ce hold-up budgétaire au travers du fonds de péréquation qui sera prélevé sur nos droits de mutation à titre onéreux : 38,6 M€ seront prélevés. Ce sont ainsi près de 65 M€ qui seront prélevés en plus par l'État au cours de cet exercice budgétaire. C'est trop, c'est insupportable, c'est intolérable, c'est inacceptable.

On pourrait dire que cette attitude scandaleuse a au moins le mérite de la clarté. Non content d'avoir augmenté les prélèvements obligatoires, le Gouvernement transfère aux collectivités les efforts qu'il a renoncé à consentir pour ses propres dépenses.

Ce hold-up budgétaire, nous le ressentons aussi sur nos dépenses puisque, pour la troisième année consécutive, le montant de l'allocation du RSA augmentera de 0,6 % au 1^{er} janvier puis à nouveau de 2 % au 1^{er} septembre. C'est très bien pour les allocataires mais ces augmentations extrêmement importantes ne seront en rien compensées par l'État. Devant la colère exprimée par l'ensemble des départements de France, le Gouvernement propose, avec une fausse générosité, de recentraliser le RSA non pas, évidemment, au niveau de ce qu'il compense mais au niveau de ce que paient effectivement les départements. Je veux là aussi nommer cette proposition par le seul nom qu'elle mérite : il s'agit, là encore, d'un hold-up budgétaire.

J'ai donc décidé et je vous l'annonce, de n'inscrire, au stade de ce budget primitif, que 121 M€ pour le RSA qui correspondent au besoin de crédits pour couvrir uniquement 11 mois d'allocations. Il s'agit d'un choix qui adresse un message clair au Gouvernement. Tous les

départements de France le feront, en signe notamment de solidarité avec les dix départements qui, aujourd'hui, sont en situation de cessation de paiement et qui vont bénéficier d'une aumône gouvernementale de l'ordre de 50 M€. Ce n'est pas de cela dont ces départements ont besoin mais bien d'une réforme claire du RSA. Aujourd'hui, les départements assument, au plan national, 4 milliards d'euros d'allocations pour le compte de l'État. Ce n'est plus supportable. En n'inscrivant que 11 mois de RSA, c'est ce message que nous adressons fortement.

Cette année 2016 sera aussi celle de l'entrée en vigueur des nouvelles compétences issues de la loi NOTRe. Loin d'améliorer la gestion de nos territoires, elle la rendra plus opaque et encore moins efficace. En effet, la répartition des compétences entre les collectivités sera particulièrement confuse et incohérente, comme par exemple au niveau des transports, des ports ou des compétences sociales. Cela sera d'autant plus dommageable que le transfert des moyens financiers sera naturellement dépourvu de toute clarté.

Voilà, mes chers collègues, ce que je souhaitais vous dire en évoquant cet équilibre budgétaire pour 2016. Cet exercice budgétaire s'inscrira aussi dans un contexte qui porte une forte dynamique de notre collectivité. La rigueur dans la gestion n'est pas antinomique avec l'excellence et l'innovation. Nous avons au contraire besoin d'innovation et d'excellence. Cette bonne gestion passera donc par le développement de méthodes nouvelles de gouvernance pour améliorer le service public, à l'image du programme de modernisation du Conseil départemental, appelé e-zy06, qui émerge d'ores et déjà comme un modèle inspirant beaucoup d'acteurs publics au plan national et qui a été salué à quatre reprises en quelques mois à l'échelle nationale.

Nous avons aussi reçu le prix du Groupement des autorités responsables du transport (GART) pour la mise en place d'un système de SMS donnant l'information en temps réel sur le réseau du transport départemental. Nous sommes la première collectivité de France à proposer l'interface « France Connect » destinée à simplifier la relation des usagers avec les administrations. A terme, chaque citoyen de notre département pourra ainsi accéder aux services de la Caisse d'allocations familiales, des Impôts, de la mairie ou encore ceux de la Sécurité sociale, sur une même plateforme numérique dont nous inaugurons aujourd'hui le profil.

Nous sommes aussi les premiers en France à avoir reçu le label Confiance de la CNIL pour ces innovations. Notre collectivité a également reçu le prix de la modernisation des équipements publics pour le projet de gymnase du collège Yves Klein à La Colle-sur-Loup, pour l'utilisation d'un logiciel de modélisation des données du bâtiment qui implique la création d'un modèle permettant aux différents corps de métiers de travailler de manière collaborative sur une maquette en trois dimensions.

Au terme de ce propos, j'espère vous avoir convaincus de la volonté de notre Département d'adopter, année après année, une politique claire, transparente, responsable et rigoureuse avec un effort de maîtrise des dépenses publiques, bien-sûr, mais aussi avec le souci d'apporter à nos territoires, à nos concitoyens, les meilleures réponses aux difficultés et

problèmes auxquels ils peuvent être confrontés. Ce souci d'innovation est essentiel et constitue pour nous une réponse stimulante et juste à ces efforts que nous exigeons et réclamons par ailleurs.

La France aujourd'hui ne peut se contenter de demi-mesures. Les réformes doivent être radicales, rapides. Elles doivent rompre avec une politique de gauche qui, en perdant le sens des réalités, a mis l'économie française et une partie de notre société à terre. Nous éprouvons aussi la solidité de nos valeurs démocratiques car ce sont elles qui fondent nos choix en matière d'économie. Ce budget, là aussi, est à l'opposé de la manière dont la France est gérée. Il est responsable, équilibré, courageux et audacieux. Il exprime la vérité qu'attendent nos concitoyens. C'est ce budget, mes chers collègues, que je vous propose aujourd'hui d'approuver.

Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Je vous remercie. Je voudrais tout d'abord excuser M. VINCIGUERRA qui a été appelé en urgence hier pour des raisons familiales et qui ne sera donc pas là. Mes frères épaulés vont donc porter les deux réunions.

M. le Président, chères et chers collègues, en quelques semaines, notre pays a connu des événements qui constituent autant de bouleversements. Notre département a connu la catastrophe du 3 octobre qui a déjà affecté profondément les habitants, les entreprises et les collectivités. En novembre, les attentats de Paris ont meurtri la France dans sa chair et nous plongent dans une guerre d'un nouveau genre. La COP 21 et l'accord de Paris, magnifique succès de notre diplomatie, mettent aujourd'hui les 195 pays présents en mesure de relever ensemble l'immense défi du réchauffement climatique, de la fin des énergies fossiles et donnent vie et sens à la solidarité planétaire. Et puis, il y a eu le choc du premier tour des élections régionales et le sursaut citoyen qui a permis les résultats que l'on sait.

Nous voici donc traversés d'inquiétudes mais aussi d'espoirs. Si nous devons retenir une leçon de ces événements, ce serait que, par la conjugaison de nos efforts, l'affirmation, la préservation et le succès de nos valeurs fondamentales, de celles qui constituent l'ADN de la République en France - je veux parler de la Liberté, de l'Égalité et de la Fraternité - restent possibles.

Je souligne les mots « efforts conjugués ». Je voudrais rendre hommage, ici, devant vous, aux électeurs qui se sont mobilisés entre les deux tours des élections régionales et particulièrement à ceux de la gauche et à leurs candidats qui ont voulu préserver l'essentiel, conformément à l'usage républicain, en retirant leurs candidatures, en appelant à voter et en votant pour Christian ESTROSI. Pour ma part, je ne pense pas que Christian ESTROSI aura besoin de desoûler comme on l'entend dire ici ou là. Je veux me souvenir, M. le Président, que vous-même n'avez pas ménagé vos efforts, il y a quelques mois, au mois de mars précisément, pour qu'au sein de cet hémicycle ne siègent pas les porte-voix de la haine et de la division nationale.

Notre Président de la République en appelle, pour l'avenir, à la concorde. Oui, c'est un sacré pari que de miser sur la concorde. Mais avons-nous le choix quand l'alternative possède les attributs du pire, au regard des bouleversements évoqués au début de ce propos ? La concorde n'est pas la confusion idéologique. Elle paraît indispensable pour ramener notre pays à l'apaisement.

La concorde, ici aussi, dans cet hémicycle, c'est possible. C'est même souvent le cas. Nous avons voté de nombreux rapports qui nous semblaient positifs et certains étaient même proches de nos propositions. Nous avons fait des propositions constructives au fil du temps parce que le travail doit s'accomplir et les missions doivent être remplies efficacement. Nous avons, depuis le début, reconnu la qualité, la rigueur et le sérieux du travail accompli par les services du Département au service des habitants.

C'est pour cela que nous vous demandons, M. le Président, de retirer de votre présentation le principe de budgéter onze mois de RSA au lieu de douze. D'abord, vous le savez, ce n'est pas légal dans la forme. Vous n'avez pas le droit de le faire parce que votre budget serait réputé insincère. J'y reviendrai. Mais surtout, parce que c'est de nature à faire monter encore la colère des bénéficiaires, à la fois contre le Département et contre l'État. Nous devons, me semble-t-il, aujourd'hui plus qu'hier encore, éviter ce genre de provocation qui ne bénéficie, nous l'avons vu, qu'à l'extrême droite. D'autant plus que la situation de notre budget n'exige pas cette mesure.

Pour en revenir au budget, nous avons déjà exprimé un certain nombre de points dans le débat d'orientations budgétaires, il y a quelques semaines. Tout d'abord, nous ferons rapidement un point sur la situation nationale : la croissance du PIB devrait s'établir à 1,1 % cette année, même si les attentats de novembre ont pu la ralentir. Mais la dynamique de reprise est enclenchée en France, selon l'INSEE, et la reprise devrait s'amplifier en 2016. Les facteurs qui soutiennent cette accélération n'ont pas changé depuis un an : d'abord, la dépréciation de l'euro, la chute du prix du pétrole, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi et les taux d'intérêt toujours bas. Nous comptons aussi sur la mise en place du pacte républicain contre le chômage, pour l'emploi, évoqué en haut lieu.

Pour notre Département, en ce qui concerne les recettes, votre prévision budgétaire est plutôt située dans une fourchette basse, peut-être sous-estimée. Je comprends cette prudence mais trop les minorer peut se révéler dommageable pour le moral des entreprises et des populations concernées.

La baisse de la dotation globale de fonctionnement, en 2016, sera de 26 M€. Cela représente 2,1 % des recettes. C'est beaucoup mais il faut ramener les choses à leur proportion. D'autant que je vous le rappelle chaque fois, la réduction des dotations aux collectivités locales faisait partie aussi des propositions de Nicolas SARKOZY qui, lui-même, avait installé le principe de péréquation.

Au vu de cette baisse, vous avez prévu une progression de 15 M€ sur le produit de l'impôt foncier. Plus étonnante est votre prévision d'augmentation du produit des droits de

mutation qui est de seulement 5 M€, soit plus 1 % alors que le président de la commission des finances nous a assuré qu'un renversement de situation s'était produit en milieu d'année 2015, avec une bonne reprise des ventes immobilières. Le montant des droits de mutation est donc prévu à seulement 370 M€. Ce sera sans doute supérieur, nous l'espérons, et il sera intéressant en ce cas de renforcer le secteur social qui est en baisse dans ce budget.

Nous en arrivons au RSA. Vous inscrivez dans votre budget seulement onze mois de versement d'allocations de RSA, sous prétexte de compensation insuffisante de l'État. Nous avons du mal à comprendre. Vous faites basculer votre budget dans l'insincérité budgétaire. En effet, comment ne pas inscrire une dépense prévue alors que nous dégageons de l'épargne à hauteur de 170 M€ ? Pourquoi faire de telles annonces à l'encontre de nos concitoyens déjà les plus en difficulté alors que nous savons tous ici que la CAF paiera les douze mois de RSA et qu'il y aura une décision modificative pour couvrir ces dépenses ? C'est peut-être une posture que vous adoptez mais vous ne l'aviez pas fait sous le précédent Gouvernement qui, lui non plus, n'avait pas assuré les versements à l'euro près.

Pour les dépenses de fonctionnement, les dépenses sont contraintes et les économies de fonctionnement sont nécessaires. Nous sommes d'accord là-dessus bien-sûr mais après l'adoption du non renouvellement de deux départs à la retraite sur trois et la suppression de onze jours de RTT et de trois jours de congés, on peut dire, je pense, que vous avez fait le maximum sur le plus gros des dépenses de personnel. Nous vous demandons de faire attention de ne pas entraîner de dysfonctionnement en allant plus loin encore. Regardons de plus près : en 2016, 178 M€ seront consacrés aux dépenses de personnel. Celles-ci ont diminué de 5 % entre 2008 et 2016. Elles représentent aujourd'hui 19,2 % des dépenses de fonctionnement. Nous sommes maintenant dans la moyenne nationale.

Les dépenses sociales sont en baisse de 3 % et repassent sous la ligne symbolique des 500 M€ qu'elles avaient atteints en 2012 alors que les besoins augmentent. Sur ce point, deux chiffres de comparaison avec les départements de notre strate - c'est-à-dire les départements de plus d'un million d'habitants - : les aides à la personne représentent 262 € par habitant dans les Alpes-Maritimes, pour une moyenne nationale de 273 € ; les frais de séjour et d'hébergement représentent, quant à eux, 163 € pour une moyenne de 199 € au niveau national. La question que nous posons : est-ce suffisant pour couvrir les besoins que nous savons grandissants et que vous avez soulignés ?

Concernant le recours à l'emprunt, vous annoncez une baisse de l'emprunt, cette année, et vous nous annoncez une inscription de 65 M€ alors qu'il était de 80 M€ au budget primitif 2015. Cependant au chapitre 16, vous inscrivez 85 M€. Votre problème majeur dans l'élaboration du budget reste le trop grand poids de la dette que vous vous attellez à faire baisser. En 2016, 98 M€ seront consacrés à la prise en charge annuelle de la dette : 34 M€ pour les intérêts et 64 M€ pour le remboursement du capital. En 2008, la charge annuelle de la dette était de 55 M€, elle a donc progressé de 80 %. Tout ceci nous ramène au stock de dette. Vous avez indiqué que vous alliez la diminuer cette année mais vous avez du mal à la résorber. Vous annoncez que ce stock sera sous la barre des 900 M€ en cette fin d'année.

C'est une bonne nouvelle. Faire un budget, nous le savons tous, est une opération difficile qui demande de faire des choix.

En 2016, le transfert des compétences à la Métropole sera effectif. Celui des régions sera en cours. Mais pour quels transferts ? C'était la question que nous avons posé lors du débat d'orientations budgétaires. A ce titre, nous attendons, comme vous l'avez annoncé, de connaître, peut-être lors de cette séance, la volonté de la Métropole quant à la nouvelle répartition des compétences. Quid des collègues ? Quid du port de Nice ? Nous attendrons le résultat des discussions avec la Métropole et la Région. Elles devraient être facilitées puisque nous avons un seul et même interlocuteur.

Concernant les investissements, comme vous l'avez souligné vous-même, ils sont à la peine depuis quelques années. Les plans pluriannuels sont plus ou moins à l'arrêt ou stabilisés. Le plan sur les points noirs routiers en est peut-être un exemple. Malgré ces difficultés, nous soulignons que vous avez réussi à dégager des budgets importants pour soutenir les habitants, les communes et les entreprises touchés par les inondations catastrophiques du 3 octobre. Il fallait le faire, à l'instar des autres collectivités et de l'État. Vous avez maintenu et développé la solidarité territoriale. Nous le soulignons.

En conclusion, vous avez fait des efforts drastiques pour réduire les dépenses, notamment dans le fonctionnement et sur le personnel. Nous pensons qu'il faudra faire attention dans ce domaine à l'avenir de ne pas aller trop loin pour préserver la qualité du service à nos concitoyens. Nous apprécions l'annulation de la cérémonie des vœux, ce que des agents avaient également proposé. C'est une bonne décision collective.

Nous nous demandons si le budget alloué à la compétence sociale, qui est la plus importante de notre collectivité, est suffisant pour répondre aux besoins croissants – budgets baissés pour l'enfance, l'insertion, le handicap, l'aide au maintien à domicile – avec l'annualisation des conventions instaurant une précarité avec nos partenaires et, je le souligne à nouveau, la baisse du budget social total de 3 %.

Nous nous demandons également si le budget des infrastructures est encore suffisant, avec une baisse de 6 %, pour répondre aux besoins de développement de notre territoire et aux besoins de chantiers pour les entreprises locales. Vous avez vous-même fait le constat que c'était difficile. Pour terminer, nous réitérons notre souhait de voir inscrits dans votre prévision de budget les douze mois du RSA et non onze mois. Ce rapport a été rédigé avant le résultat des élections régionales. Peut-être pourriez-vous aujourd'hui présenter les choses différemment, au vu de ce que nos concitoyens ont exprimé dans les urnes ?

L'apaisement est nécessaire, en s'éloignant des polémiques. Nous avons tous à cœur d'œuvrer dans un sens constructif, au service de nos concitoyens. Pour reprendre l'image de la concorde, ce serait un bon signal. Mais vous comprendrez que nous ne voterons pas favorablement ce budget.

M. Le Président.- Merci Mme GOURDON. Je passe la parole à M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Le 13 décembre, il fallait éviter le pire. C'est fait mais dans des conditions qui ne peuvent satisfaire aucun démocrate à partir du moment où, pendant six ans aucune voix de gauche ne pourra s'exprimer au Conseil régional par la faute, il est vrai, des gauches elles-mêmes : l'une pour avoir déserté le terrain du deuxième tour, l'autre pour ne pas avoir atteint ses objectifs électoraux.

Dans le contexte politique général de notre pays, on aurait grand tort de penser que cette élection passée, tout est réglé, tout est effacé et que désormais tout peut continuer comme avant. La fièvre qui affecte notre pays, les hommes et les femmes de notre région, celles et ceux de notre département, s'est clairement manifestée partout. Elle est très forte et il est à craindre que si rien ne change, elle persistera et s'amplifiera au point de déstabiliser notre pays, de défigurer notre République et ses valeurs.

Et ceci pour des causes multiples mais dont une des plus importantes tient, à n'en pas douter, aux conséquences désastreuses des politiques d'austérité conduites depuis des années, de façon ininterrompue, aussi bien par la droite que par la majorité actuellement au pouvoir. Des politiques qui touchent durement les plus faibles, les plus défavorisés mais aussi de plus en plus de personnes qui n'imaginaient pas se trouver, un jour, elles aussi, confrontées aux régressions économiques, sociales et morales que connaît aujourd'hui la France. Est-il surprenant, dans ces conditions, même si cela nous est insupportable, que certains en viennent à désespérer de tout, à oublier l'histoire de notre pays et à se laisser séduire par les thèses les plus simplistes et les plus dangereuses ?

Ce n'est certainement pas, comme le pense le Premier Ministre, en poursuivant les politiques qui conduisent à cette situation que l'on pourra changer profondément les choses. Encore moins en les renforçant et en allant encore plus loin dans l'austérité, comme l'a déclaré M. SARKOZY, les résultats des élections régionales à peine connus.

Et pourtant, le budget que vous nous proposez pour 2016, s'il comprend des mesures positives, porte toujours la marque, désormais inscrite dans le marbre, de la réduction de la dépense publique, ce qui signifie une diminution des interventions de notre collectivité dans plusieurs domaines qui relèvent de ses compétences, du social dans toutes ses dimensions, à la politique des infrastructures routières, en passant par les collèges. Ce sont des domaines qui touchent directement à notre vie quotidienne.

La plus symbolique de ces mesures nous paraît être votre décision d'imposer à nos agents de travailler plus sans gagner plus et en étant de moins en moins nombreux pour accomplir les tâches qui leur sont confiées. Et ceci contre l'avis de tous leurs représentants syndicaux. Nous vous redisons notre désaccord sur ce choix qui ne peut qu'altérer la motivation de nos personnels et leur confiance à l'égard des responsables de notre institution, alors que vous-même et chacun se plaît à vanter leur compétence, leur engagement et leur efficacité.

S'agissant du budget et des politiques qu'il permet de mettre en œuvre, il souffre, comme ceux de toutes nos collectivités, de la baisse injustifiée mais extrêmement importante

des dotations de l'État. Une diminution qui amplifie les conséquences du non remboursement à l'euro près des charges transférées par l'État, sur lesquelles nous vous avons alerté à plusieurs reprises mais que vous vous étiez borné à dénoncer sans réagir, tant que votre majorité dirigeait le pays.

Mieux vaut tard que jamais. Nous notons avec satisfaction que le tribunal administratif est enfin saisi pour obtenir la condamnation de l'État à payer au Département 115 M€ de dépenses de RSA non compensées. Vous y ajoutez la non-inscription du douzième mois de RSA pour marquer votre légitime protestation.

Les recettes de la fiscalité directe augmentent de 15 M€ par rapport à 2015 mais presque exclusivement grâce à l'augmentation du produit des taxes sur le foncier bâti supportées par les familles, tandis que les ressources en provenance des entreprises, censées remplacer l'ancienne taxe professionnelle, restent, d'année en année, au même niveau quand elles ne diminuent pas. Ce sont donc toujours les familles qui supportent l'essentiel du poids de la fiscalité départementale et de la progression continue de celle-ci. L'évolution à taux zéro n'est pas, là non plus, une réalité.

Avec des droits de mutation à un très haut niveau et 10,9 M€ de cession d'actifs, vous profitez de l'aubaine pour diminuer de 15 M€ la prévision d'emprunt dédiée aux investissements. Est-ce réellement un bon calcul alors que nous nous sommes engagés à affecter 20 M€, sans doute une quinzaine en 2016, à la réparation des dégâts des intempéries et que les taux des prêts sont aujourd'hui très bas mais risquent, selon les spécialistes, de remonter ? Et ce d'autant que, comme je l'évoquais il y a un instant, des réductions importantes de crédits de fonctionnement et d'investissement vont affecter plusieurs de nos domaines de compétences.

C'est le cas pour le handicap, dont le budget passe de 115 à 108,6 M€, avec la confirmation que l'Agence régionale de santé ne permettra pas l'ouverture de nouvelles places d'accueil en établissements spécialisés, alors qu'elles font cruellement défaut, au point que le Département est contraint de financer des hébergements, y compris à l'étranger, en Belgique.

C'est également le cas du budget consacré aux personnes âgées qui diminue de 3,7 M€, ce qui aboutit à limiter à 1,2 % le taux d'évolution des moyens financiers mis à la disposition des EHPAD au titre de l'hébergement et à le maintenir à zéro pour la dépendance. C'est un choix qui ne pourra que compliquer le fonctionnement de ces établissements, dont beaucoup sont déjà à la limite de la rupture avec la crainte que la démarche de contractualisation que vous envisagez pour l'avenir aggrave encore cette situation.

Votre volonté de développer les accueils en foyers-logements ne supprime en rien le besoin en EHPAD disposant de locaux à même d'accueillir les résidents dans les meilleures conditions et à des tarifs compatibles avec leurs possibilités financières ; les EHPAD jouant aussi, par leur implantation dans le haut et le moyen pays, un rôle important en matière d'aménagement du territoire et d'emploi local.

Avec une diminution de 4 M€ des investissements programmés, la politique des infrastructures routières se trouve, elle aussi, affectée par vos choix budgétaires. Et ce, d'autant plus que la réparation des dégâts des intempéries va logiquement mobiliser des crédits importants. Deux programmes sont particulièrement concernés : la résorption des points noirs et l'entretien du patrimoine routier départemental. Pour ce dernier, la prévision de renouvellement annuel de 5 % des surfaces de nos 1700 kilomètres de routes départementales nous semble très insuffisante, en tous cas bien moins importante qu'auparavant, pour préserver le bon état général de ces chaussées résultant des investissements mis en œuvre jusqu'à ces dernières années.

Il en est de même pour la résorption des points noirs qui est réalisée actuellement à un rythme ralenti, alors que certains ont un réel caractère d'urgence. C'est par exemple le cas pour le contournement de Borghéas de Peillon, quotidiennement traversée par des centaines de poids lourds de fort tonnage transportant du ciment. C'est encore le cas de la pénétrante du Paillon dans la traversée de La Trinité qui, nous le savons, relève aujourd'hui de la responsabilité de la Métropole mais à laquelle notre collectivité ne peut pas être indifférente, compte tenu de l'importance de cet axe de circulation pour l'économie de l'est des Alpes-Maritimes.

Concernant la participation de 35 M€ du Département au creusement du tunnel de Tende, question intéressant l'ensemble du département, il nous paraît indispensable que nos services spécialisés, compétents en la matière, soient vraiment associés aux choix techniques qui sont mis en œuvre. Ce n'est pas actuellement le cas. Nous renouvelons également notre demande d'une réunion de travail avec les élus de la Roya, sous votre présidence, pour déterminer dès maintenant, à partir des comptages et études actuellement en cours, les mesures à prendre pour empêcher la circulation des poids lourds de grand gabarit et de fort tonnage dans la vallée de la Roya. Ceux-ci pèsent déjà énormément sur la vie de cette vallée. Ils la rendraient réellement impossible si la situation actuelle devait s'aggraver.

La desserte de la Roya, c'est aussi la ligne ferroviaire Nice-Breil-Tende - le rapport ne mentionnant que « Nice-Breil » - dont la réhabilitation doit absolument être menée de pair avec les travaux routiers, ce qui nécessite la participation de notre collectivité aux travaux de la ligne, y compris dans sa partie italienne, en demandant à l'État de revoir sa participation au titre du contrat de plan - celle qui est prévue est nettement insuffisante - et à la nouvelle majorité régionale qui a votre faveur, de ne pas revenir sur les engagements pris par la précédente majorité et sur l'attention que celle-ci a toujours portée à cette ligne.

Cet ensemble de considérations nous conduira, vous n'en serez pas surpris, à ne pas approuver le budget général que vous nous présentez.

M. Le Président.- Nous n'en serons pas surpris mais nous le regrettons puisque nous savons combien, au fond de vous-même, vous approuvez ce que nous faisons. Je vais vous répondre très brièvement puisque je pense que les éléments de réponse seront apportés lors de l'examen de chacun des budgets qui vont être présentés par les vice-présidents et les rapporteurs.

Quelques corrections tout d'abord par rapport à ce que vous avez dit, Mme GOURDON et M. TUJAGUE. Vous nous reprochez de faire une prévision de recettes qui n'est pas audacieuse. Je préfère tenir que courir. Nous augmentons de 5 M€ les droits de mutation sur ce budget primitif par rapport à celui de 2015. Nous avons inscrit 365 M€ au budget primitif 2015 et nous inscrivons cette année 370 M€. Le réalisé, à la fin de l'année 2015, n'atteindra pas les 365 M€. La prévision de l'année dernière était donc peut-être un peu optimiste. Nous avons misé sur une reprise de l'immobilier qui, manifestement, n'est intervenue qu'au second semestre et j'espère qu'elle se consolidera. Nous avons donc fait une estimation prudente mais, je pense, réaliste. Quant aux recettes de taxe foncière, nous faisons là aussi une estimation réaliste par rapport à la prévision de l'évolution des bases et non des taux puisque, je le répète, il n'y a aucune augmentation de la fiscalité.

Mme GOURDON, sur les références que vous avez prises en matière sociale, je m'inscris en faux et je vous rappelle que l'effort social dans le département des Alpes-Maritimes est, à bien des égards, supérieur à la moyenne nationale. Si nous prenons un comparatif national – et la source provient de la Chambre régionale des comptes – sur les plans d'aide de l'APA à domicile, nous avons une moyenne de 412 € par mois pour le département des Alpes-Maritimes contre 390 € au plan national. Sur les plans d'aide APA en établissement, nous sommes à 347 € contre 344 € au plan national. Sur la dépense nette pour l'aide sociale, nous sommes à 487 € par mois. Nous sommes donc très largement au niveau national.

Quant aux baisses qui sont intervenues, elles sont purement techniques. Pour les personnes âgées, la baisse résulte d'une nouvelle disposition et d'un nouveau paiement des charges sociales directement à l'URSSAF pour l'APA qui ne transite plus directement dans le volume global. Pour l'enfance, la diminution vient de la généralisation des contrats d'objectifs et de moyens (CPOM) qui nous ont permis de dégager des marges. Je le revendique. Ces marges sont placées dans l'ouverture des nouveaux établissements qu'évoquait par ailleurs légitimement M. TUJAGUE. Grâce à ces économies, nous avons pu ouvrir d'autres établissements malgré le contingentement de l'ARS. Sur le handicap, ces CPOM ont donc été très productifs.

Sur l'emprunt, Mme GOURDON s'est réjouie de la diminution de la dette. Je l'en remercie. M. TUJAGUE l'a regrettée. Modérément mais il l'a tout de même regrettée. Nous la revendiquons. C'est un impératif. Nous ne pouvons aujourd'hui tirer des chèques en blanc sur l'avenir. C'est aussi la responsabilité d'une collectivité d'ajuster ses dépenses aux recettes qu'elle reçoit. C'est la politique que j'ai toujours voulu mettre en place.

Nos recettes ont diminué notamment du fait de l'État, Mme GOURDON, et de façon très importante. Vous évoquez, pour les minimiser, un chiffre de 2 % de nos recettes globales sur la diminution de la dotation globale de fonctionnement mais c'est considérable, d'autant plus que cette diminution s'inscrit dans une longue marche qui va diviser par quatre la dotation globale de fonctionnement. Elle était je crois de 130 M€ en 2013 et elle sera en 2017 d'environ 30 M€.

Une baisse de 10 % de nos recettes de fonctionnement n'est non seulement pas négligeable mais surtout considérable. Nous avons réalisé des économies depuis des années et nous pouvons désormais les chiffrer à 110 ou 120 M€ par an : baisse des effectifs, baisse du nombre de véhicules, baisse du nombre de locaux loués, diminution des moyens généraux, division par deux de nos dépenses de communication et par trois de nos dépenses de protocole. Or, tous ces efforts sont absorbés aujourd'hui, ce qui est d'une injustice absolue, par la diminution de la dotation globale de fonctionnement. Nous faisons des efforts et nous payons la gabegie de l'État socialiste qui vit à crédit et qui tire des chèques en blanc sur l'avenir de la jeune génération. C'est la réalité.

Où sont les efforts du Gouvernement ? Où est la baisse annoncée des dépenses publiques ? Elle est illusoire. C'est de la poudre aux yeux. C'est de la communication. Les seules diminutions de dépenses publiques engagées depuis Paris par le Gouvernement sont portées au débit des collectivités locales. Ce sont les collectivités locales qui portent l'effort de réduction des dépenses au plan national alors que l'État ne fait aucun effort. J'ai évoqué précédemment l'augmentation du nombre des agents de la fonction publique d'État. C'est un scandale absolu qui va à l'inverse de ce que nous faisons.

Quand j'entends certains, qui manifestement ont été abusés par certains discours, dire que la gauche et la droite c'est pareil, je ne suis pas d'accord. Je ne me reconnais en rien dans la gestion du Gouvernement socialiste qui a mis la France à genoux alors que tous les pays sont en train de se redresser. Le taux de chômage est deux fois inférieur au nôtre en Allemagne, en Grande-Bretagne ou aux États-Unis. 25 % des jeunes sont au chômage en France. C'est un drame absolu. En novembre dernier, nous avons enregistré 42 000 chômeurs de plus en France et vous nous dites que la situation se redresse et que ça va mieux. Allez le dire aux 6 millions de chômeurs ! Ils ont d'ailleurs dit dans les urnes, dimanche dernier, qu'ils sentaient que ça n'allait pas et qu'ils étaient au cœur de la crise.

C'est cela notre responsabilité ! On peut continuer de faire des chèques en blanc sur l'avenir mais ce n'est pas ma politique, ni celle à laquelle je vous convie aujourd'hui. L'effort de réduction de la dette est en effet important, M. TUGAUE. On ne peut pas continuer d'investir autant qu'on le voudrait. Tous les efforts que nous faisons visent à maintenir des niveaux élevés d'investissement. Si nous n'avions pas fait d'économies sur le fonctionnement, nous n'aurions pas 210 M€ d'investissement à inscrire mais bien zéro euro à inscrire aujourd'hui. Saluez donc les efforts qui vous permettent de recevoir encore des aides importantes dans la vallée du Paillon. C'est la réalité que nous mettons en œuvre.

En matière d'investissement, je précise que nous sommes dans la moyenne des départements millionnaires et même légèrement au-dessus de cette moyenne. Nous avons inscrit 210 M€ au budget primitif. La moyenne nationale est, il me semble, de 200 € et nous en sommes à 205 € par habitant. C'est important. Nous ne sommes pas en-dessous de cette moyenne. De même, contrairement à ce que vous dites, nous augmentons aussi nos efforts sur le renouvellement routier puisque nous passons de 14,2 M€ l'année dernière à 14,6 M€. Nous allons essayer de faire mieux si la situation de nos recettes s'améliore. Je l'espère mais ce n'est pas une certitude.

Quant au RSA, nous y reviendrons lorsque M. VEROLA présentera ce rapport mais je maintiens le choix que nous avons fait. J'ai évoqué précédemment, pour qualifier l'attitude de l'État, le hold-up budgétaire dont nous sommes les victimes. Le RSA en est un parfait exemple : 92 M€ de compensation pour 140 M€ de dépenses. Les augmentations mécaniques décidées par l'État – 0,6 au 1^{er} janvier, 2 % en novembre, 2 % l'année dernière et celle d'avant – représentent déjà 1 % de 140 M€, soit 14 M€ décidés par l'État avant que nous n'ayons commencé quoi que ce soit et avant que nous n'ayons fait bouger le nombre des allocataires. Je n'ai rien contre la revalorisation de l'allocation mais à la condition que ceux qui la décident la paient. Il est tout de même ahurissant, au moment de faire les cadeaux de Noël électoraux, de dire : ce n'est pas nous qui allons payer mais les collectivités locales. C'est assez facile. C'est comme si, M. TUJAGUE ou Mme GOURDON, en allant faire vos cadeaux, vous disiez : ce n'est pas moi qui vais payer c'est mon voisin. Vous n'auriez alors que les cadeaux à faire et peut-être le bénéfice électoral.

Nous ne pouvons plus continuer ainsi. C'est pourquoi nous avons pris deux décisions. La première est de déposer une question prioritaire de constitutionnalité devant le Conseil constitutionnel, pour affirmer que ce que nous subissons sur le RSA est contraire à la Constitution et à la réforme de la Constitution de 2004 qui soulignait que tout transfert de compétences vers une collectivité locale devait s'assortir d'une compensation à l'euro près de la part de l'État. Ce principe constitutionnel a été rompu et n'est pas respecté.

Nous avons donc déposé un recours. Vous l'avez d'ailleurs approuvé. Vous l'avez souligné, M. TUJAGUE. Je le dis plus pour Mme GOURDON qui y a été moins sensible. Sur le budget, nous sommes au début de l'année et nous faisons une prévision. Vous l'avez très clairement dit, Mme GOURDON, et nous l'avons même regretté sur certains sujets. Nous faisons une prévision : sur le RSA, nous aurons besoin de dépenses en moins. Nous le faisons avec tous les départements de France. Nous lançons ce message.

Vous avez également dit dans votre discours – que vous vouliez un peu alarmiste en expliquant que des allocataires n'allaient pas percevoir le douzième mois – que la Caisse d'allocations familiales allait payer. Nous ferons payer l'État qui doit assumer ses inconséquences en la matière. Cela me paraît extrêmement clair.

J'apporte une dernière précision sur l'impôt. Il y a 20 M€ de crédits revolving qui sont à la fois contractés et remboursés dans la même année. Les deux lignes augmentent mais nous sommes bien à 65 M€ pour le recours à l'emprunt, contre 80 M€ pour l'exercice précédent.

Voilà ce que je souhaitais souligner en réponse à vos interventions sur ce budget.

Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Je voudrais juste revenir sur un point concernant les policiers. Vous parlez de la création d'emplois au sein de la fonction publique. Il s'agit d'enseignants mais aussi de policiers dont vous réclamez la présence pour assurer la sécurité. 6 000 ou 8 000 postes de policiers avaient été supprimés par le précédent Gouvernement et nous

manquent aujourd'hui. Le Gouvernement en cours est en train de les restaurer. C'est important.

Quant à la non-compensation du RSA à l'euro près, c'était déjà le cas, nous l'avons dit, sous le précédent Gouvernement. Vous aviez pourtant moins réagi. Je voulais le souligner.

M. Le Président.- Nous avons réagi sur la non-compensation mais elle n'était pas à ce niveau. Nous avons naturellement souligné cette situation qui n'était pas normale, y compris sous la précédente majorité, mais nous atteignons aujourd'hui des niveaux qui ne sont en rien comparables avec ces revalorisations non-compensées et avec surtout une augmentation très importante du nombre des allocataires. Sous le précédent Gouvernement, nous avons 92 M€ de compensation sur le RSA avec, il me semble, 100 M€ de prestations. Aujourd'hui, nous avons toujours 92 M€ de compensation mais 140 M€ de prestations à verser. Du fait de votre politique, nous comptons en effet 1 million de chômeurs en plus dans notre pays et autant de personnes qui sont en fin de droits et qui basculent vers le RSA, victimes d'une politique sociale qui crée de la précarité et de la pauvreté. C'est la réalité.

Sur les effectifs, la Cour des comptes – le journal *Le Monde* s'en est fait l'écho et je ne pense pas que ce journal soit un outil de propagande des Républicains – a souligné que les effectifs dans la police avaient continué de diminuer. J'ai regretté pour ma part cette diminution des effectifs. En 2012, il y avait plus d'effectifs qu'en 2002 dans la police dans notre pays. Je rappelle aussi que sous M. JOSPIN, les 35 heures ont représenté l'équivalent de la suppression de 9 000 emplois dans la police lors de leur mise en vigueur. De 2002 à 2007, 12 000 postes ont été créés.

Il est vrai que des diminutions sont intervenues. Personnellement, je les ai toujours regrettées. Ces diminutions, contrairement aux discours trompeurs, se sont poursuivies. Après les attentats du 13 novembre, des mesures nouvelles ont été présentées à la hâte. Je les approuve mais dans l'augmentation globale des effectifs de la fonction publique d'État, ce n'est pas le nombre de policiers qui est en hausse. Il y a eu les 60 000 fonctionnaires dans l'Éducation nationale alors que notre pays est déjà le pays d'Europe où il y a le plus grand nombre de fonctionnaires dans l'Éducation nationale. Nous avons ce paradoxe où, chaque fois que nous ajoutons des moyens supplémentaires dans l'Éducation nationale, nous avons des résultats qui diminuent. Il faudra peut-être un jour arrêter cette course aux moyens pour revenir sur les fondamentaux que doivent transmettre les services de l'Éducation nationale aux jeunes. C'est un autre débat. Nous pourrions en parler des heures. Quoi qu'il en soit, sur les effectifs, vous êtes mal placés pour nous donner des leçons.

Je passe à présent la parole à Me BECK pour nous présenter le budget primitif 2016.

1. **BUDGET PRIMITIF 2016**

Me BECK.- Ce projet de budget primitif, dont notre Président a déjà présenté les mesures fortes, s'élève à 1,328 milliard d'euros. Il est caractérisé par le désendettement de la

collectivité initié en 2015 et poursuivi en 2016, le désengagement croissant de l'État, la rationalisation des dépenses de fonctionnement, la priorité maintenue sur l'investissement et la stabilité de notre fiscalité directe.

Ainsi, à périmètre constant, c'est-à-dire hors dotation à la Métropole et hors fonds de péréquation et de solidarité, les dépenses de fonctionnement s'établissent hors dette à 925 M€. Cette contraction des dépenses, rendue plus que nécessaire par la baisse, une nouvelle fois, de la dotation globale de fonctionnement de 26 M€, s'est axée, comme les années précédentes, autour de la compression des dépenses relatives aux moyens généraux, à l'amélioration du pilotage de la masse salariale et au recentrage des politiques sociales autour des actions les plus fortes.

L'effort contenu de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement nous permet de conserver une situation financière saine et de dégager une épargne brute en amélioration constante avec 169,8 M€ contre 167,1 M€ au budget primitif 2015, soit 156,93 € par habitant.

Cette situation financière saine malgré la très forte baisse de la dotation globale de fonctionnement de 26 M€ en 2016, après une baisse équivalente en 2015 et de 10,5 M€ en 2014, nous permet de maintenir nos crédits d'investissement au niveau de 2015. Le soutien à l'investissement des communes sera une priorité du Département pour pallier le désengagement croissant de l'État dans l'accompagnement des collectivités locales et pour aider les communes sinistrées par les terribles intempéries qui ont touché notre territoire le 3 octobre dernier.

Ainsi, pour la section d'investissement, ce sont 210,6 M€ qui sont prévus pour réaliser les grands projets d'équipement, accélérer les travaux de sécurisation des digues dans le cadre du PAPI Var et maintenir la solidarité territoriale au profit des communes et des structures intercommunales. Ces investissements sont financés à 69 % par nos ressources propres. Par ailleurs, l'emprunt prévu au budget primitif 2016 est ramené à 65 M€, en baisse de 15 M€ par rapport au budget primitif 2015.

J'ajouterai qu'une note au rapporteur permet de donner délégation à la commission permanente pour approuver toute convention relative au transfert de compétences entre le Département et la Métropole Nice Côte d'Azur, conformément à l'article L.5217-2 du code général des collectivités territoriales et autoriser le Président à la signer, au nom du Département.

M. Le Président.- Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ? Nous avons déjà ouvert le débat. Vous avez également présenté la note au rapporteur. En l'absence de demande de prise de parole, nous allons passer au vote. Je sou mets donc ce budget primitif 2016 à votre approbation.

Le rapport n° 1, mis aux voix, est approuvé à la majorité (opposition du groupe socialiste et écologiste et du groupe front de gauche de Mmes GOURDON, TOMASINI et MM. TUJAGUE et VINCIGUERRA).

Mmes AZEMAR-MORANDINI, DUMONT et M. LISNARD ne prennent pas part au vote.

M. Le Président.- Je vous remercie. Ce budget est donc approuvé. Je veux remercier tous ceux qui ont participé à son élaboration : le Premier Vice-président et député M. GINESY ; le Président de la commission des finances Me BECK ; notre administration, sous l'autorité du Directeur général des services M. ROBINE et tous ceux qui, à ses côtés dans les services, ont démontré leurs compétences et leur efficacité. Je remercie tout particulièrement Mme GIRARD et tous ceux qui, au quotidien, auront la lourde responsabilité de mettre ce budget en œuvre dans notre administration.

2. BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGETS ANNEXES

Me BECK.- Nous avons six budgets annexes :

Le premier est celui du laboratoire vétérinaire départemental qui, au budget primitif 2016, prévoit un montant de dépenses de 1,9 M€ dont 30 000 € en investissement et 1,87 M€ en fonctionnement. Les recettes de fonctionnement résultant des tarifications des actes réalisés s'élèvent à 580 000 €. L'équilibre est assuré par une subvention d'un montant de 1,28 M€ du budget principal. Concernant le taux de TVA, nous vous proposons de maintenir, en début d'année 2016 et dans l'attente des résultats du compte administratif 2015, le taux de déduction au prorata de la TVA de 95,01 %. Concernant la tarification au 1^{er} janvier 2016, les tarifs sont récapitulés dans le tableau qui est joint en annexe à ce rapport.

Pour le budget annexe du port de Nice, le budget primitif 2016 est équilibré en dépenses et en recettes à 697 200 €. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 248 000 € et les dépenses de fonctionnement à 449 200 €. L'équilibre est assuré par une subvention du budget principal de 170 500 €.

Pour le budget annexe des ports concédés qui concerne les ports départementaux de Cannes, Golfe-Juan, Villefranche-Darse concédés à la Chambre de commerce et d'industrie Nice Côte d'Azur ainsi que le port de Menton concédé à la ville de Menton, le budget primitif 2016 est équilibré en dépenses et en recettes à 2 198 000 €. Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 737 000 € et les dépenses de fonctionnement à 1 461 000 €. L'équilibre est assuré par une subvention du budget principal de 527 922 €.

Pour le budget annexe du port de Villefranche-Santé qui est le seul port départemental géré en régie directe par les services du Conseil départemental, le budget primitif 2016 est équilibré en dépenses et en recettes à 409 744 €. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 98 752 € et les dépenses de fonctionnement à 310 922 €. L'équilibre est assuré par la dotation générale de décentralisation de 259 292 €.

Pour le budget annexe du cinéma Mercury, le budget primitif 2016 est équilibré à la somme de 774 250 €. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 150 000 € et les dépenses de fonctionnement à 624 250 €. Les recettes de fonctionnement sont composées principalement

des entrées de cinéma pour 275 000 € et de la subvention d'équilibre du budget principal de 345 050 €.

Pour le budget annexe du parking Silo, le budget primitif 2016 est équilibré en dépenses et en recettes à 157 540 €. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 14 320 € et les dépenses de fonctionnement à 143 220 €. Le budget est équilibré par une subvention du budget principal à hauteur de 9 320 €.

Le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le budget annexe du port de Nice, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le budget annexe des ports en gestion concédée, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le budget annexe du port de Villefranche-Santé mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le budget annexe du cinéma Mercury, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le budget annexe du parking Silo, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

3. VIREMENTS DE CRÉDITS POUR 2015

Me BECK.- Ce rapport sera le dernier pour le budget 2015. Il concerne des virements de crédits et propose d'ajuster à la marge la répartition par chapitre des dépenses de fonctionnement afin d'optimiser notre exécution budgétaire. Ces mouvements, tels que présentés dans le tableau qui est joint au rapport, sont naturellement à somme nulle et ne modifient en rien l'équilibre général du budget 2015. Les mouvements les plus notables portent sur la baisse des crédits relatifs aux intérêts de la dette grâce à des taux plus favorables pour le Département ainsi que sur la baisse des crédits pour le RSA dont l'allocation, en cette fin d'année, est moins importante que ce qui était auparavant anticipé.

Ces crédits permettent ainsi d'abonder des chapitres dans le domaine social et médicosocial ainsi que les frais de fonctionnement des personnels rattachés aux groupes d'élus et la réforme de financement des campagnes de dépistage des infections sexuellement transmissibles.

Il vous est donc proposé d'adopter ce rapport de virements de crédits pour l'exercice 2015. Je pense que l'assemblée a pris connaissance du tableau qui est joint au rapport.

Le rapport n° 3, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

4. BP 2016 – POLITIQUES AIDE À L'ENFANCE ET À LA FAMILLE ET AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTÉ

M. VEROLA.- Ce rapport présente les politiques d'aide à l'enfance et à la famille, et d'aide aux jeunes en difficulté. L'aide à l'enfance et à la famille représente 104 M€. L'aide aux jeunes en difficulté représente 1 M€.

La politique enfance et famille se décline en un volet prévention, un volet placement et un volet accompagnement social. En ce qui concerne la prévention, elle se fait au travers des différentes MSD du département, des centres de PMI et des antennes de centres de PMI. La prévention spécialisée a progressivement été remplacée par la médiation scolaire. Ce sont aujourd'hui 40 collèges qui sont concernés par la médiation scolaire via les mêmes associations (PAJE, ADSEA, ADS, Montjoye et La Semeuse). La mission éducative comprend l'aide éducative à domicile assurée par trois associations pour 3 M€. L'aide éducative en milieu ouvert est couverte par deux associations pour 7 M€.

Nous avons ensuite la lutte contre la radicalisation. Vous savez que notre département est un des plus touchés avec 83 signalements en un an. Des mesures administratives ont été prises. La radicalisation a d'ailleurs fait l'objet de deux conférences au Palais Sarde qui ont été très intéressantes.

Enfin, le schéma départemental de l'enfance sera voté au printemps 2016 et comprendra cinq axes dont vous pouvez prendre connaissance dans le dossier. Les actions de prévention, d'accompagnement et de soutien à la parentalité touchent, quant à elles, 25 000 usagers.

Le placement enfance et famille représente 79 M€. Actuellement, 1 342 enfants sont admis à l'aide sociale et 779 sont placés en institution dont 173 pour le Foyer de l'enfance et 606 dans les autres établissements à travers les CPOM dont les deux premiers avaient été signés avec l'ADSEA et ALC puis cinq autres avec d'autres associations. Pour la tarification, nous maintenons le taux directeur à 0,2 % pour les associations signataires d'un CPOM et nous baissons de 5 % pour les autres. Nous maintenons aussi le principe de la dotation globalisée.

En ce qui concerne ensuite les mineurs isolés étrangers, cela a représenté cette année un important volet en raison d'un afflux majeur du fait des migrants. Cet afflux a été géré de façon finalement assez correcte avec peut-être, selon moi, quelques aberrations de la préfecture, notamment Sainte-Agnès. Je ne vois pas pourquoi des jeunes ont été placés à Sainte-Agnès. Je tiens, quoi qu'il en soit, à remercier les services du Conseil départemental, notamment M. ROBINE ainsi que Mme DEPRESZ qui a pris un peu le dossier au pied levé. Nous sommes finalement parvenus à gérer cette situation. Je remercie aussi le Foyer de l'enfance, d'autant plus qu'avec l'accident qui s'est produit, il n'a pas été simple de faire face à ce défi. Aujourd'hui, 52 enfants sont accueillis au centre international de Valbonne. Nous passerons en commission permanente une convention avec ce centre. Par ailleurs, 10 enfants sont accueillis au CLAJ.

Le volet accompagnement social comprend, comme les autres années, les TIS et les AVS. Enfin, nous avons l'aide aux jeunes en difficulté avec le fonds départemental d'aide aux jeunes et les foyers de jeunes travailleurs, soit 6 établissements actuellement et 660 lits pour les jeunes de 16 à 30 ans.

M. Le Président.- Je vous remercie. Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Ce budget est en très légère diminution. En revanche, des besoins nouveaux vont apparaître, comme la lutte contre la radicalisation qui est déjà budgétée mais qu'il faudra continuer de financer. Nous avons l'impression que les besoins sont toujours en augmentation. Or, le budget a baissé lentement mais sûrement depuis plusieurs années. La question est donc de savoir comment nous allons pouvoir continuer de travailler dans ce domaine très sensible.

Se pose aussi la question des conventions pluriannuelles. Il me semble que nous avons plus ou moins décidé de passer des conventions pluriannuelles avec certains de nos partenaires. Dans la commission permanente, nous allons voir que certaines conventions sont annuelles. Peut-être que cela va introduire de la précarité ou un manque de stabilité dans le futur.

M. Le Président.- Bien au contraire. Les conventions ne vont pas introduire de précarité mais donner une lisibilité plus forte au caractère contractuel qui nous unit aux organismes que vous évoquez. Ne vous inquiétez pas sur ce point.

Par rapport à ce que vient de dire M. VEROLA, je veux tout de même souligner le choc que nous avons subi sur la question des mineurs isolés étrangers. Du 1^{er} janvier 2015 à aujourd'hui, le Département des Alpes-Maritimes a accueilli 1 220 mineurs isolés étrangers. En comparaison, nous en avons accueilli 174 en 2014. Nous sommes donc passés, en une année, de 174 mineurs étrangers à plus de 1 200. C'est une augmentation considérable. Le coût supporté par notre collectivité ne l'est pas moins. Là encore, le Gouvernement, malgré de multiples sollicitations auprès de la Garde des Sceaux et du Premier Ministre, est resté totalement inerte en matière de compensation face à cette situation.

C'est aujourd'hui une source de préoccupation forte. Le Foyer de l'enfance est totalement saturé par les mineurs isolés étrangers. Des structures externes ont dû être recherchées comme au CIV et au CLAJ, comme l'a rappelé M. VEROLA. Heureusement que ces mineurs ne se maintiennent pas de façon volontaire dans ces structures. Ils fuient et ne veulent pas rester sur notre territoire puisqu'ils sont en transit vers d'autres destinations. Ils vont à Calais pour aller en Grande-Bretagne ou vers l'Europe du nord.

Ils sont aussi très souvent dans des situations de fausse minorité. Il faut bien le dire. Le fait de revendiquer une minorité exonère ces personnes d'être réadmisées en Italie, qui refuse en effet de réadmettre des mineurs isolés étrangers. A partir de là, nous avons de pseudo mineurs qui utilisent aussi cette procédure. J'avais, en son temps, fait des propositions qui avaient soulevé des cris d'orfraie alors que c'est, notamment, l'État lui-même qui avait

évoqué cette possibilité de procéder à des tests osseux. C'était une des solutions qui est d'ailleurs dans la loi et que le Gouvernement a maintenue dans la loi dans un débat très récent. Cela n'avait pas empêché M. VAUZELLE de s'émouvoir fortement. Si M. VAUZELLE et ses amis avaient trouvé des solutions sur cette question des flux migratoires, au lieu de lancer des messages irresponsables d'ouverture généralisée des frontières sur les fonds régionaux, le Front National n'aurait peut-être pas eu le même niveau de résultat. Quand on joue aux pompiers pyromanes, on finit par se brûler. C'est ce qui est arrivé aux socialistes. Je voulais aussi le signaler.

M. VEROLA.- J'ajoute que ces mineurs sont pour la plupart en recueil provisoire. On ne peut pas les sortir car il n'y a pas de décision de justice pour ceux qui veulent rester et être scolarisés. Pour les aider, il faut qu'ils aient une situation stable et la justice ne répond pas aux demandes. Cela donne une situation ambiguë, avec des effectifs importants à Valbonne et au Foyer de l'enfance.

M. Le Président.- Voilà. Nous n'avons aucune réponse de l'État sur ces questions. Mme TAUBIRA ne répond même pas aux courriers, même pour les accusés de réception.

Sur ce rapport, s'il n'y a plus de demande d'intervention, je le soumetts à votre approbation.

Le rapport n° 4, mis aux voix, est approuvé à la majorité (abstention du groupe socialiste et écologiste et du groupe front de gauche de Mmes GOURDON et TOMASINI et MM. TUJAGUE et VINCIGUERRA).

5. BP 2016 – POLITIQUES DISPOSITIF RSA ET FSL – PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS

M. VEROLA.- Nous retrouvons dans ce rapport les trois volets habituels. Rappelons que le PDI a deux objectifs majeurs : le retour à l'emploi et la rigueur dans la gestion. Nous le constatons puisque, si le chômage a augmenté de plus de 20 %, le nombre d'allocataires du RSA n'a augmenté que de 1,2 %. Le document unique d'insertion, qui sera mis en place en 2016, facilitera, pour les travailleurs sociaux et pour les allocataires, l'établissement des demandes de RSA. Cela permettra d'avoir une meilleure rigueur de gestion et de libérer du temps pour la formation mise en place pour les travailleurs sociaux.

De nouvelles conventions avec la CPAM et l'URSSAF vont permettre de lutter davantage contre la fraude, notamment pour éviter des versements d'allocations n'ayant pas lieu d'être. Le contrôle des allocataires du RSA a permis de dégager du temps de travail pour les travailleurs sociaux. En 2016, nous aurons de nouvelles actions comme Flash Emploi, permise par le Fonds social européen et qui touchera 800 entrants, ou l'appui intensif à l'emploi qui favorisera aussi le retour à l'emploi pour un grand nombre de bénéficiaires du RSA.

Grâce au Fonds social européen, nous aurons un renforcement des plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE), notamment à Sophia-Antipolis. Nous allons pouvoir développer la mesure Cap Entreprise, toujours pour favoriser le retour à l'emploi, avec un accompagnement des travailleurs indépendants et la Redynamisation senior. Cela représente 6,6 M€ au titre du Fonds social européen sur 2 ans.

Sur le programme Allocations, la budgétisation, comme vous l'avez expliqué M. le Président, portera sur 11 mois sur 12, pour un montant de 121 407 000 €. Pour l'activation, les Contrats uniques d'insertion (CUI) ont été remplacés par les Contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI). Ces contrats sont d'une durée de 4 mois, renouvelables 6 fois, soit une durée maximale de 2 ans. Le Département intervient à 88 % du RSA socle.

Pour le Fonds social au logement, il s'agit d'aides pour le financement individuel et la prise en charge de loyers, de dépôts de garantie, de frais d'agence, pour 5 000 ménages. L'action de prévention pour l'hébergement et la lutte contre la précarité passe par des partenaires comme AGIS et GALICE.

Le troisième volet est la protection juridique des majeurs. Il s'agit de 450 000 €. Le dispositif d'accompagnement est d'une durée de 6 mois à 2 ans, avec les mesures d'accompagnement social personnalisé, avec ou sans gestion, ou renforcées avec des associations comme API Provence, UDAF ou ADS.

M. Le Président.- Je vous remercie. Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Sur ce rapport, j'ai déjà développé la question de la budgétisation de 11 mois sur 12. Je voulais juste préciser que ce n'était pas alarmiste. Au contraire, c'était plutôt une solution d'apaisement.

Je relève, par ailleurs, des points très positifs dans ce rapport, avec des dispositifs qui semblent efficaces pour la sortie des bénéficiaires du RSA vers l'emploi. Ils sont mis en œuvre de façon partenariale avec les acteurs locaux qui travaillent dans ce domaine depuis plusieurs années. Cela commence à fonctionner. Il en est de même pour le nouveau dispositif qui va remplacer les CUI et qui semble plus intéressant puisqu'il propose un meilleur accompagnement. Ce sont de bonnes mesures et nous nous contenterons de nous abstenir.

M. Le Président.- Vous avez salué l'efficacité du plan de retour vers l'emploi des allocataires du RSA. Nous avons en effet des résultats exceptionnels, parmi les meilleurs, voire les meilleurs de France. Nous l'avons voulu, dans le cadre du plan emploi qui a été bâti pour les allocataires du RSA. En effet, pour nous, le RSA n'est pas une situation qui doit durer. S'installer dans une forme d'assistantat ne peut pas être une situation pérenne, bien au contraire. Le RSA doit être une assistance rapide pour ceux qui traversent et connaissent une difficulté mais il doit, en même temps, offrir un socle pour rebondir et réinvestir le champ de l'activité et de l'emploi.

C'est la vocation que nous donnons au RSA et c'est pour cela que nous avons mis en place ce plan départemental emploi. Je remercie M. VEROLA de l'avoir impulsé et dirigé

ainsi que M. PAQUETTE et tous les services qui l'entourent et qui ont été particulièrement efficaces dans cette politique. Je veux très sincèrement, en notre nom à tous, lui exprimer notre reconnaissance et lui dire nos félicitations et nos encouragements à poursuivre en la matière.

Je mets à présent aux voix ce rapport.

Le rapport n° 5, mis aux voix, est approuvé à la majorité (abstention du groupe socialiste et écologiste et du groupe front de gauche de Mmes GOURDON et TOMASINI et MM. TUJAGUE et VINCIGUERRA).

6. BP 2016 – POLITIQUE SANTÉ

Mme DUHALDE-GUIGNARD.- Ce rapport présente le budget 2016 de la politique départementale en faveur de la santé. Les inscriptions budgétaires au budget primitif se répartissent de la façon suivante : en dépenses d'investissement, une autorisation de programme de 4 386 250 € et des crédits de paiement pour 5 185 000 € ; 1 572 944 € en dépenses de fonctionnement ; 1 097 000 € en recettes de fonctionnement.

Cette politique s'articule en quatre programmes :

Le premier concerne les Missions déléguées dans le domaine de la santé. Je commencerai par la lutte contre la tuberculose qui est abandonnée à partir de 2016 avec une période de transition de 6 mois. Concernant la lutte contre les infections sexuellement transmissibles, le centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles sera ouvert à compter du 1^{er} janvier 2016. Dans le domaine du cancer et du soutien aux projets innovants et aux investissements d'avenir, le Département a participé à l'installation du synchrocyclotron avec l'octroi d'une subvention de 5 M€ votée lors du budget primitif 2011. Concernant la lutte contre la prolifération des moustiques, la loi du 13 août 2004 attribue au Département la responsabilité des opérations de lutte anti vectorielles. Depuis 2017, l'EID est missionnée par le Département. Pour l'intégralité de ce programme sur les missions déléguées de santé, sont inscrits au budget : 966 200 € en dépenses de fonctionnement ; 1 675 000 € en crédits de paiement en investissement ; 1 095 000 € en recettes.

Concernant le programme Télémedecine, le Département a permis la dotation de 33 sites de télémedecine dans le haut et le moyen pays pour des actions de téléformation, de téléconsultation et de téléexpertise. A cet effet, des conventions de partenariat sont signées avec l'hôpital Sainte-Marie, le groupe DOMUSVI et GT 06, avec le soutien de l'ARS PACA pour l'ensemble du département. Pour la mise en œuvre en 2016 de ce programme de télémedecine, il est prévu au budget primitif une somme de 40 000 € en crédits de fonctionnement.

Le programme Appel à projets santé a été lancé vendredi dernier. Il s'agit du huitième programme. Il permet le développement de projets innovants en matière de technologies ou

d'usages orientés vers la lutte contre le cancer, les maladies neuro-dégénératives, la perte d'autonomie, le handicap et les maladies rares ou orphelines. Une autorisation de programme de 3 376 2000 € est prévue. Le montant des crédits de paiement pour 2016 est évalué à 3 570 000 € dont 70 000 € en frais de fonctionnement.

Le programme Frais généraux de fonctionnement regroupe, quant à lui, l'ensemble des crédits permettant d'acquérir des vaccins et des médicaments pour les centres de PMI et de reconduire les mesures prises pour le maintien des professionnels de santé dans le haut et le moyen pays. Il est prévu au budget primitif une somme globale de 430 000 € pour la section de fonctionnement et de 10 000 € en investissement en autorisation de programme et crédit de paiement.

M. Le Président.- Je vous remercie. Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Nous voterons ce rapport. Nous avons simplement quelques questions. Vous annoncez la création d'un centre sur les maladies sexuellement transmissibles. J'ai peut-être manqué une information mais, où se trouvera-t-il ? Et comment fonctionnera-t-il ? Par ailleurs, nous avons noté une baisse de 370 000 € sur les crédits prévention et éducation pour la santé. Quels seront les sujets impactés par cette baisse ? Enfin, comme nous l'avons déjà dit, nous regrettons l'abandon de l'action de lutte contre la tuberculose. Cela reste une action importante.

Mme DUHALDE-GUIGNARD.- Le nouveau centre remplace simplement les centres précédents qui existaient déjà sur le dépistage des maladies sexuellement transmissibles. C'est une nouvelle convention avec l'ARS qui a été repassée.

Mme GOURDON.- Qu'en est-il de la baisse des crédits de prévention et d'éducation pour la santé ? Est-ce que cela impacte une mesure particulière ou s'agit-il d'une baisse portant sur un ensemble de programmes ?

M. Le Président.- Nous redonnons la compétence du dépistage de la tuberculose à l'État. C'est une compétence qui nous était déléguée et nous en tirons simplement les conséquences budgétaires sur l'exercice à venir.

Le rapport n° 6, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

7. **BP 2016 – POLITIQUE AIDE AUX PERSONNES AUX PERSONNES ÂGÉES**

Mme MONIER.- Ce rapport s'inscrit dans le schéma gérontologique qui court jusqu'en 2016. Il est à signaler qu'à partir de 2016, nous allons élaborer un nouveau schéma départemental. Dans le cadre de l'observatoire départemental gérontologique, en pleine concertation avec l'ensemble des partenaires, nous engagerons une étude. Des travaux lancés avec la conférence des financeurs s'inscriront aussi dans cette perspective. De même, toutes les initiatives qui visent à recueillir les besoins et attentes de la population seront reconduites

et étendues pour s'adapter aux avancées technologiques et favoriser au maximum l'expression des personnes âgées.

Je rappelle également qu'une nouvelle loi sur l'adaptation de la société au vieillissement a été votée. Elle porte sur la réforme de l'APA. Nous aurons à réfléchir ensemble sur la tarification des EPHAD, la signature de CPOM et la refonte des services d'aide à domicile, avec un régime unique d'autorisation.

Nous aurons donc beaucoup de chantiers à mener ensemble pour ce budget qui est ambitieux, compte tenu des contraintes budgétaires rappelées précédemment par M. le Président. Ce budget sera axé autour de quatre programmes avec l'aide à l'hébergement, le maintien à domicile, les frais généraux et le plan Alzheimer. J'ajouterai le programme Seniors en action que mène M. ROSSINI.

Pour l'aide à l'hébergement, je rappelle que la contrainte budgétaire nous impose de maîtriser les budgets tout en continuant l'adaptation des structures aux besoins des personnes âgées. Nous devons contenir l'évolution des tarifs d'hébergement des EHPAD afin de les maintenir à un niveau accessible aux résidents payants et disposant de revenus peu élevés. C'est important. Nous allons aussi soutenir les investissements pour les EHPAD, organiser l'ouverture de nouveaux établissements et mettre en œuvre une convergence tarifaire. Pour cela, nous avons à fixer un taux d'évolution budgétaire de 1,2 % pour les structures publiques et associatives. Nous allons moduler le taux d'évolution pour les structures, maintenir le tarif de 54,22 € pour les structures privées à but lucratif qui sont habilitées partiellement à l'aide sociale et mettre en œuvre une démarche de convergence tarifaire.

J'ajoute aussi que nous allons simplifier le financement de la dépendance par le versement mensuel de l'APA aux EHPAD pour les bénéficiaires du département des Alpes-Maritimes. Il s'agira d'aider ainsi, mois par mois, tous les EHPAD à subvenir aux besoins des personnes accueillies. Nous prendrons également en compte le financement des EHPAD dont l'ouverture a été organisée. De plus, nous maintenons aussi longtemps que possible les personnes à leur domicile. Les EHPAD interviennent en dernier recours. Au milieu, une démarche importante est faite à destination des résidents qui veulent rejoindre des logements-foyers. 300 places ont été budgétées et 183 verront le jour dans le courant de l'année 2016. En même temps, nous continuons la démarche d'accompagnement des EHPAD qui rencontrent des difficultés spécifiques, par exemple avec le lancement d'un nouveau marché public. Nous accompagnons aussi la qualité de la prise en charge des personnes âgées, au travers de contrôles, d'évaluations et d'accompagnement des EHPAD. Cette qualité d'accueil reste une priorité pour le Conseil départemental.

Pour le maintien à domicile, nous allons continuer et renforcer la coordination gériatrique départementale. Nous avons d'ailleurs installé dernièrement une conférence des financeurs qui est pilotée par le Département et qui permet de fédérer au mieux l'ensemble des acteurs qui interviennent dans le champ des personnes âgées.

Nous allons aussi poursuivre l'ensemble des actions qui visent au maintien à domicile des personnes âgées. A l'heure actuelle, le Département compte 183 services d'aide à domicile agréés par la DIRECCTE. Il y a ainsi plus de 11 000 bénéficiaires de l'APA. Afin de mieux accompagner ces personnes et avoir la certitude de la qualité de cet accueil, nous allons déployer un système de télégestion qui permettra de moderniser les pratiques, de dynamiser et de structurer le dispositif général de l'aide à domicile mais aussi de renforcer et de simplifier les contrôles d'effectivité des prestations pour une meilleure qualité.

Nous allons aussi instaurer un tarif moyen pour les services de portage à domicile, hormis pour le haut pays. Ce tarif moyen s'élève à 7 €. Cela répond toujours au souci de simplification et d'harmonisation. Ces tarifs seront maintenus pour les services du haut pays afin de tenir compte de la configuration particulière de ce dernier. Rappelons un autre volet souvent oublié : la professionnalisation par renouvellement des conventions avec la CNSA pour avoir du personnel qualifié et attentif auprès de nos seniors.

Concernant les frais généraux, nous allons poursuivre le financement total du fonctionnement des CLIC des vallées de la Vesubie, de la Tinée, de la Roya, des Paillons et du Var, dans le cadre de leur intégration au sein du dispositif de coordination gérontologique départemental, puisque nous avons tout à fait conscience qu'ils constituent des vecteurs essentiels de la politique départementale.

Dans le cadre du programme Alzheimer, le plan départemental lancé en 2007 sera poursuivi. Les actions liées à ce plan se poursuivront également. Je rappelle que nous avons déjà cinq haltes-répît, notamment dans le haut pays.

Le dernier point concerne le plan Seniors en action avec un avenant à la convention de partenariat, notamment avec l'Agence nationale des chèques-vacances. Ce programme, que mène M. ROSSINI auprès des seniors, fait partie intégrante du plan seniors et s'inscrit en complémentarité avec celui-ci puisqu'il s'agit d'accompagner les seniors en action pour prévenir l'isolement, développer le lien social et la proximité et offrir à des conditions les plus accessibles une gamme diverse de loisirs touristiques, culturels et de détente à l'échelle du département.

Je pense avoir fait le tour de ce programme politique ambitieux qui s'élève à 145 122 000 €.

M. Le Président.- Je vous remercie. Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Nous avons déjà fait quelques remarques précédemment sur ce budget qui est en baisse de 3 % cette année. Vous nous avez apporté des explications techniques mais il passe malgré tout de 154 M€ en 2008 à 141 M€ pour 2016.

Par ailleurs, nous avons noté un passage de 20 à 30 % pour les places sociales dans les établissements. Il me semble que c'était notre groupe qui avait proposé à l'époque d'inscrire un minimum de 20 % de places sociales dans les établissements afin d'obtenir notre agrément.

En tous cas, passer de 20 à 30 % est intéressant et je pense que nous pourrions encore aller plus loin compte tenu des besoins et du montant des retraites.

Il est à noter également que la loi sur l'adaptation au vieillissement va mettre fin au système de l'agrément, pour le remplacer par celui de l'autorisation qui sera directement géré par le Département. Il nous semble que cette mesure s'inscrit dans le bon sens. Le débat sur le prochain schéma sera, quoi qu'il en soit, intéressant avec cette nouvelle loi qui entrera en application en janvier 2016. Elle devrait aussi améliorer la situation des personnes âgées par la revalorisation de l'APA, ce qui permettra peut-être de répondre à leur vœu le plus cher : celui de rester à leur domicile. Un budget supplémentaire sera donc dédié à l'APA au profit de davantage de maintien à domicile avec sans doute une diminution des frais d'hébergement. Il y aura peut-être un équilibre en ce sens.

M. Le Président, - Nous notons vos remarques. Cela n'appelle pas de commentaire particulier. Je veux souligner les efforts très importants qui sont faits pour les personnes âgées. Il nous reste à ouvrir 254 lits qui ne sont toujours pas financés. Je le regrette, je le déplore et je demande que l'État fasse le nécessaire en la matière. Ce sont en effet 254 lits, dont la partie soins n'est pas financée par l'ARS, sur les 2 300 et quelques lits dont l'ouverture avait été prévue par le précédent schéma. Ceci souligne néanmoins que nous avons ouvert plus de 2 050 lits nouveaux, c'est important, dans les 165 EPHAD que compte désormais notre département pour 11 731 lits.

Merci à Mme MONIER pour la présentation de ce budget et pour les politiques innovantes qui sont insufflées. Je pense à l'ouverture des foyers-logements pour 300 lits. C'est une structure nouvelle, intermédiaire entre le maintien à domicile et l'EPHAD, offrant une plus grande liberté pour les personnes appelées à y résider, dans le cadre du logement personnel et familial avec en même temps, des services collectifs. C'est une troisième voie intéressante. Parallèlement, beaucoup d'efforts sont accomplis sur le maintien à domicile qui constitue toujours une priorité d'action de notre schéma gériatrique.

Je remercie aussi M. ROSSINI pour la mise en place du plan Seniors en action qui va franchir un nouveau pas budgétaire cette année avec un engagement financier de 700 000 €. C'est important et c'est à la hauteur des personnes âgées qui en bénéficient aujourd'hui. 10 000 personnes âgées sont désormais inscrites dans les actions conduites par ce plan et je veux en remercier et en féliciter très chaleureusement M. ROSSINI qui donne de sa personne pour faire vivre ce plan.

Le rapport n° 7, mis aux voix, est approuvé à la majorité (abstention du groupe socialiste et écologiste et du groupe front de gauche de Mmes GOURDON et TOMASINI et MM. TUJAGUE et VINCIGUERRA).

8. BP 2016 – POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

M. AZINHEIRINHA.- Ce rapport présente les politiques d'aide aux personnes handicapées. Ces politiques représentent, une fois de plus, sur 2016, un budget important puisque 108,6 M€ y sont consacrés avec 6 862 personnes directement concernées, dont 4 340 au titre des actions en faveur du maintien à domicile.

Ces politiques regroupent quatre volets : l'aide à l'hébergement, l'accompagnement à domicile, l'accompagnement social et le programme de fonctionnement de la MDPH.

Concernant l'aide à l'hébergement, il s'agit du volet le plus important qui mobilise 67,6 M€ pour les établissements et services qui prennent en charge les personnes handicapées. Nous poursuivons cette année la contractualisation avec ces structures. Sur les 19 structures, 14 ont déjà signé un CPOM. Il reste 5 structures et nous avons bon espoir de terminer en 2016 la contractualisation des CPOM avec elles. Nous proposerons également de financer les 3 structures dont l'ouverture a été organisée sur l'exercice précédent : le FAM Habitat et soins à Antibes et les SAMSAH Trisomie 21 et Mutualité française. Enfin, nous prendrons en charge des projets autorisés dans le cadre du schéma départemental en faveur des personnes handicapées et du programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC), ce qui concerne 2 structures. Nous continuerons de recourir aux appels à projets puisque nous prévoyons la création de 15 places en FAM et 23 places en SAMSAH, ce qui viendra compléter l'offre assurée par les structures d'hébergement qui existent déjà.

En termes d'accompagnement à domicile des personnes handicapées, il s'agit des politiques de PCH et d'ACTP, qui concernent respectivement 2 645 personnes et 1 481 personnes, pour un budget de 36,9 M€.

Concernant le programme d'accompagnement social, nous renouvelerons notre convention avec les PEP pour le financement des 35 AESH qui permettent à 250 enfants d'être suivis dans le département. Cela représente un budget de 475 200 €.

Quant au dernier volet, c'est-à-dire le fonctionnement de la MDPH, rappelons que celle-ci accueille chaque année 15 500 personnes par an et répond à près de 45 000 appels. L'activité de la MDPH est donc particulièrement soutenue. 68 416 décisions ont été rendues fin octobre par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées que je préside au nom du président du département des Alpes-Maritimes. Je veux, à ce moment précis, souligner l'investissement et l'engagement des personnels de la MDPH. Le budget prévoit la prise en charge financière des dépenses de personnel et de fonctionnement de cette structure et nous encaissons la participation de la CNSA, au titre du fonctionnement de la MDPH. Nous avons ainsi un budget de 3 452 000 € pour les frais de fonctionnement et de 1,8 M€ en recettes provenant de la CNSA.

Je vous propose enfin, suite à la parution du rapport PIVETEAU, de mettre en œuvre, conformément à l'avis unanime de la commission exécutive de la MDPH, un groupe de travail pour suivre l'évolution du « zéro sans solution » proposé dans ce rapport PIVETEAU.

J'en ai terminé.

M. Le Président.- Je vous remercie. M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- J'ai évoqué ce sujet précédemment. Il faut d'abord souligner les efforts importants qui sont faits dans ce domaine, comme d'ailleurs dans celui des personnes âgées, mais avec toujours cette volonté de maîtriser les charges de fonctionnement. C'est un objectif légitime que l'on comprend mais qui peut conduire, au bout d'un certain temps, à des difficultés de gestion pour ces établissements. C'est d'ailleurs le cas pour les établissements qui accueillent des personnes handicapées, avec ces CPOM qui sont extrêmement durs pour eux et qui leur ont imposé de réformer leur organisation. Pourquoi pas ? Je ne suis pas opposé à la rationalisation mais attention à ne pas aller en-deçà de 0,2 % d'évolution puisque cela ne permettrait pas à ces établissements de répondre à tous leurs besoins.

Je reviens aussi, même si le Conseil départemental n'en est pas directement responsable, sur la création de nouvelles places en FAM. Aujourd'hui, l'ARS est très chiche en la matière, alors que les besoins sont extrêmement importants et que des projets sont prêts à être proposés et pourraient sortir. C'est une observation mais qui est malgré tout importante, compte tenu des besoins à couvrir en la matière.

M. Le Président.- Je vous remercie. En ce qui concerne les CPOM, vous venez d'évoquer la nécessité, pour les organismes prestataires du Département, de se réformer. C'était très exactement l'objectif que nous voulions atteindre. Il ne faut pas que le Département soit le seul contraint à faire des économies. Les prestataires doivent être engagés dans la même logique. Nous sommes dans un monde où l'argent public est rare et ce n'est pas parce qu'il est géré par des structures associatives qu'il doit être dépensé sans limite et sans contrôle. C'est la philosophie qui nous a guidés.

Dans les CPOM, nous demandons à diminuer les dépenses de 10 % sur 3 ans et nous affectons le produit de ces économies à l'ouverture de nouveaux établissements. Ce n'est donc pas un moyen de détourner de la ligne budgétaire dédiée au handicap au profit d'autres lignes budgétaires, les sommes ainsi économisées. Il s'agit au contraire de les réinvestir au service des objectifs qui sont les nôtres, en gérant mieux et de façon peut-être plus rigoureuse, en diminuant les frais de structure, en incitant les grandes associations qui œuvrent dans le champ social à se regrouper. Nous y sommes arrivés puisque les CPOM ont été signés. Les dernières structures très importantes, qui étaient réticentes et qui nous avaient écrit qu'elles n'y arriveraient pas, viennent aujourd'hui de les signer. Elles y arrivent puisque, lorsqu'il y a la volonté, il y a un chemin.

Les économies ne doivent pas s'imposer qu'aux structures publiques. Puisque ces structures ne peuvent fonctionner que grâce à l'engagement du Département – nous assurons en effet pratiquement à 100 % les budgets de fonctionnement de ces établissements – et puisque nous devons réaliser des économies face à la diminution de nos recettes, nous avons voulu qu'elles s'inscrivent dans la même logique. Objectivement, cela se passe assez bien.

Le CPOM signé avec l'ADAPEI est notamment exemplaire : il nous a permis de financer l'ouverture de la structure du Cannel. C'est un établissement nouveau, avec un nombre de places important, plusieurs dizaines de places, pour un coût nul pour le Département.

Nous sommes dans la même logique avec l'APF qui va ouvrir un établissement important aux Moulins prochainement. Nous nous sommes battus avec l'APF auprès de l'ARS pour que cette structure ouvre, ce qui pourra se faire pratiquement à coûts constants. Il s'agit donc d'une démarche importante que nous revendiquons.

Je remercie M. AZINHEIRINHA et les services pour l'action qu'ils conduisent, là aussi avec beaucoup de dévouement, de temps et de dialogue avec les associations.

Le rapport n° 8, mis aux voix, est approuvé à la majorité (abstention du groupe socialiste et écologiste et du groupe front de gauche de Mmes GOURDON et TOMASINI et MM. TUJAGUE et VINCIGUERRA).

9. BILAN DE LA POLITIQUE DE CONTRÔLE DES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX (ESMS) ET D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS

M. VEROLA.- Tout le monde a lu ce rapport. Je pense qu'il est donc inutile de le présenter en détail, sachant par ailleurs qu'il n'y a pas de vote.

M. Le Président.- Nos établissements sont, en tous cas, contrôlés. C'est un rapport sérieux et important. Nous avons en effet voulu mettre en place un dispositif de contrôle de la qualité des établissements d'accueil pour les personnes âgées dépendantes : contrôle au niveau de la sécurité, contrôle au niveau de la qualité de la prise en charge, etc. Tous les établissements sociaux, médico-sociaux et d'accueil de jeunes enfants sont contrôlés dans ce cadre. Nous allons encore accentuer ces dispositifs de contrôle. Nous avons naturellement, globalement et de façon tendancielle, une amélioration de l'accueil mais il faut aller encore plus loin. Je veux le souligner, là aussi, en remerciant les services de contrôle sous l'autorité de Mme DEPREZ.

L'assemblée départementale prend acte.

10. BP 2016 – POLITIQUE DU LOGEMENT

M. ROSSINI.- Ce rapport comprend quatre volets avec, tout d'abord, le plan Seniors et l'adaptation du logement aux défis du vieillissement, avec la modification de la réglementation départementale. Par délibération de la commission permanente du 10 février 2014 et du 22 mai 2014, le Département s'est doté de fonds d'aides directes sur une durée de 3 ans pour l'adaptation du domicile afin de contribuer à la prévention des accidents domestiques liés à l'âge ou à la dépendance et de retarder ainsi la perte d'autonomie des

personnes âgées. Le bilan de ce dispositif, présenté par délibération à la commission permanente du 19 octobre 2015, a démontré que le nombre d'appels au numéro vert croît et que le nombre de dossiers menés à terme reste en-deçà de l'objectif fixé pour l'adaptation des domiciles. Aussi, afin de favoriser l'accès au dispositif à un plus grand nombre de personnes âgées du département, titulaires de l'APA ou ayant au minimum 80 ans, selon leurs revenus, il vous est proposé de majorer le taux de subvention prévu par la réglementation, car le montant du reste à charge est actuellement trop élevé au regard de la situation des bénéficiaires. Vous disposez tous du tableau détaillant la prise en charge et les plafonds pour les deux catégories, à savoir les personnes seules et les personnes en couple. Cette modification du règlement n'étant pas rétroactive, les nouvelles dispositions s'appliqueront aux dossiers reçus à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le deuxième volet concerne l'habitat rural. Il vous est demandé de valider une correction du périmètre géographique éligible aux aides pour l'amélioration de l'habitat rural. Le Département mène depuis de nombreuses années une politique d'aide à l'amélioration de l'habitat sur les communes rurales et de montagne. Afin de préserver au mieux le caractère rural, il vous est proposé de redéfinir le périmètre d'intervention et par conséquent d'exclure du dispositif les communes littorales, à savoir Eze, Théoule-sur-Mer et Villeneuve-Loubet, à compter du 1^{er} janvier 2016. Dans ce même dossier, il vous est proposé l'octroi de subventions dérogatoires à titre exceptionnel pour deux familles, M. et Mme Joseph et Rose CAPRONI à Breil-sur-Roya et Mme Gilberte ROUBAUD-SIMON à Belvédère, qui se sont trouvées dans l'obligation de faire réaliser des travaux de réfection de toitures et de ravalement de façade, préalablement à la réception des dossiers par les services départementaux. Mme CAPRONI était hospitalisée. Quant à Mme ROUBAUD-SIMON, le dossier n'est pas parvenu aux services pour être traité en temps et en heure. Compte tenu de cette situation exceptionnelle, il vous est demandé d'accepter de leur accorder respectivement 1 600 € et 5 000 €.

Le troisième volet est l'activité et le bilan financier d'Habitat 06 pour l'exercice 2014. Les comptes annuels clos au 31 décembre et le rapport de gestion du conseil d'administration ont été approuvés par l'assemblée générale du 15 juin 2015. Je vous passe les détails précis de l'activité puisque vous en disposez, de même que l'analyse des résultats. J'ai l'honneur de présider cette société d'économie mixte, avec beaucoup d'humilité puisque je salue le travail de mon prédécesseur, M. BLANCHI, du directeur général et de l'ensemble de ses services. Je tiens à préciser que, lors d'une précédente assemblée générale, le Président Eric CIOTTI a reçu un soutien sans faille de la Caisse des dépôts et consignations ainsi que du GIC, organisme collecteur, en présence de M. TUJAGUE qui participe assidûment à nos assemblées et conseils d'administration. Je précise que le résultat net s'élève à 1 468 790 € contre environ 900 000 € en 2013. Nos partenaires saluent le travail effectué et je vous propose donc de donner quitus à cette société d'économie mixte locale, concernant les comptes annuels et le rapport d'exercice 2014.

Enfin, le dernier volet concerne les conventions pluriannuelles des programmes de rénovation urbaine pour Les Moulins et l'Ariane-phase 2 à Nice, avec deux signatures des avenants de sortie.

En conclusion, je vous propose :

- au titre du plan Seniors, d'approuver les modifications des taux d'intervention pour ce dispositif selon le document dont vous disposez et de prendre acte que la modification de la réglementation n'étant pas rétroactive, les nouveaux taux seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- au titre de l'habitat rural, d'exclure les communes d'Eze-sur-Mer, de Théoule-sur-Mer et de Villeneuve-Loubet ;
- concernant l'octroi de subventions dérogatoires, d'octroyer 1 600 € à M. et Mme CAPRONI et 5 000 € à Mme ROUBAUD-SIMON ;
- concernant la société d'économie mixte locale Habitat 06, de donner quitus à la SEML Habitat 06, concernant les comptes annuels et le rapport de gestion de l'exercice 2014 ;
- d'approuver les termes de l'avenant n° 2 de sortie à la convention pluriannuelle du PRU du quartier Les Moulins du 9 avril 2010, ayant notamment pour objet de fixer les dates limites de demande du premier acompte et du solde de subvention à l'ANRU respectivement au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2019, ainsi que les évolutions et les coûts actualisés des opérations portant la participation départementale à 36,66 M€ ; et les termes de l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle du PRU de l'Ariane phase 2 du 13 février 2012 ayant notamment pour objet de fixer les dates limites de demande de premier acompte et du solde de subvention à l'ANRU, respectivement aux 13 août 2018 et 31 décembre 2020, ainsi que les évolutions et les coûts actualisés des opérations portant la participation départementale à 142 086 € pour les deux seules opérations d'aménagement et de création des espaces publics ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, lesdits avenants de sortie aux conventions dont les projets sont joints en annexe, à intervenir avec les partenaires mentionnés aux articles 1 desdits avenants.

Je vous remercie.

M. Le Président.- Je vous remercie. Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Nous voterons ce rapport, comme nous l'avons dit en commission, mais une question persiste. Je n'ai toujours pas compris la raison de la baisse de 36 % sur ce budget, soit 6 M€. Le logement n'est pas une compétence obligatoire de notre collectivité. C'est indéniablement un problème crucial pour nos concitoyens mais ce n'est pas une compétence obligatoire. Nous sommes donc libres de faire comme nous voulons mais nous sommes tout de même passés de 40 M€ en 2009 à 10 M€ pour 2016. C'est une chute importante. Dans mes premières années de mandat, un certain nombre d'aides importantes

avaient été abandonnées pour les particuliers et même pour les bailleurs sociaux. J'ai bien lu le rapport mais je n'ai pas compris d'où venait cette baisse.

En revanche, très positivement, je note que vous avez augmenté les taux de subvention pour l'amélioration de l'habitat des personnes de plus de 80 ans. C'est très appréciable puisque effectivement, le reste à charge était parfois un peu trop élevé pour l'adaptation des logements. La création des foyers-logements est également importante, comme nous l'avons souligné à l'occasion de l'autre rapport.

Je n'ai simplement pas compris d'où venait la baisse de 36 % mais nous voterons le rapport.

M. Le Président.- Je vous remercie. La baisse, vous l'avez souligné vous-même, provient de la fin du dispositif d'aides aux particuliers qui s'est étalé sur plusieurs années et de la renégociation de certains programmes d'ANRU. Ces programmes avaient été négociés, il y a souvent entre 5 et 10 ans, à une époque où les recettes de la collectivité n'avaient rien à voir avec ce qu'elles sont aujourd'hui. Nous avons donc renégocié et étalé les paiements et les engagements de dépenses sur une période plus longue. Les programmes, comme celui des Moulins, ont été revus. Cette baisse s'explique donc par ces doubles considérations.

Je veux souligner, comme vous l'avez fait Mme GOURDON, de même que M. ROSSINI lors de sa présentation, que nous introduisons dans ce rapport des dispositions très favorables pour les personnes âgées de plus de 80 ans. Nous avons déjà voté des aides pour la réalisation, le soutien des dépenses d'adaptation des domiciles pour le maintien des personnes âgées à domicile. Ces aides n'ont pas connu le succès que nous pouvions escompter puisque le reste à charge était sans doute trop élevé pour des personnes âgées, malgré des aides qui pouvaient aller jusqu'à 3 000 ou 4 000 €.

Nous augmentons donc nos critères d'intervention en diminuant les seuils d'éligibilité, notamment au niveau du revenu, et en augmentant les taux d'intervention. Nous allons désormais jusqu'à des taux pouvant atteindre 75 %, ce qui diminuera d'autant le reste à charge pour les personnes âgées. Par exemple, pour une personne seule de plus de 80 ans dont le revenu est inférieur à 1 200 €, nous irons jusqu'à 75 % de subvention, avec un plafond de subvention de 4 000 €. Nous prendrons donc en charge les trois quarts des travaux d'adaptation du domicile pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées.

Nous augmentons tous les taux qui avaient initialement été prévus. Pour les personnes seules ayant un revenu de plus de 1 800 €, nous passons de 12,5 % de taux de subvention initial à 35 %, avec un plafond de 3 000 €. Il en est de même pour les couples.

L'effort de notre collectivité sera donc beaucoup plus important. Il est là pour répondre à l'objectif que nous nous sommes assignés en mettant en place ce dispositif d'adaptation au logement. Je souligne que, depuis son lancement, nous avons attribué 373 000 € d'aides. 44 entreprises ont signé la charte de confiance. 173 dossiers ont été

subventionnés dont 145 pour les bénéficiaires de l'APA et 28 pour les bénéficiaires de 80 ans et plus.

Je vous rappelle qu'il y a une éligibilité totale pour les allocataires de l'APA et qu'il y a des critères de revenus ouverts désormais à tous, avec une modulation pour toutes les personnes âgées de plus de 80 ans. Par rapport au moment où nous avons fait ces choix, les services m'avaient dit qu'il y avait potentiellement des dizaines de milliers de personnes, ce qui est vrai puisque 70 000 personnes âgées de plus de 80 ans sont potentiellement concernées dans notre département. Or, nous constatons que le nombre de demandes est très limité. L'objectif de ce rapport, qui va engager un effort très largement supérieur, permettra d'avoir plus de personnes dans le dispositif. Dans les mesures que nous approuvons aujourd'hui dans notre budget, globalement, c'est une mesure forte. Elle revêt un caractère technique telle qu'elle est présentée mais elle devrait permettre d'aider plusieurs centaines voire plusieurs milliers de personnes âgées à adapter leur domicile et à faire des travaux en bénéficiant d'une aide pouvant aller jusqu'à 4 000 € pour un taux de subvention de 75 %. C'est considérable. Nous aurons une action de communication à engager pour mieux faire connaître cette mesure qui ne l'est pas beaucoup aujourd'hui. Nous devons informer toutes les personnes âgées de plus de 80 ans de l'existence de ce dispositif qui est extrêmement important.

Ceci étant dit, je mets ce rapport aux voix. Je précise que je ne prends pas part au vote, de même que MM. BECK, CESARI, ROSSINI, TUJAGUE, MARTIN et COLOMAS.

Le rapport n° 10, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

16. DÉVELOPPEMENT DURABLE – RAPPORT ANNUEL 2014 DU DÉPARTEMENT

M. VIAUD.- Ce rapport porte sur le développement durable et le rapport annuel 2014. Le décret d'application du 17 juin 2011 impose, à nos collectivités et aux groupements de plus de 50 000 habitants, de préparer annuellement un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques menées sur le territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Ce présent rapport a pour objet cette présentation obligatoire de ce document annuel, autour duquel nous avons échangé avec les différents groupes dans la commission écologie et développement durable qui s'est réunie le 10 décembre dernier et dans la commission finances, administration générale et moyens du 17 décembre 2015 et qui ont toutes deux pris acte de ce rapport.

M. Le Président.- Je vous remercie. Il n'y a pas de vote sur ce rapport.

L'assemblée départementale prend acte de cette communication.

17. BP 2016 – POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA GESTION DES RISQUES

M. VIAUD.- Ce rapport a reçu un avis favorable de l'ensemble des groupes les 10 et 17 décembre 2015. Ce rapport a pour objet la présentation des grands axes de la politique de l'environnement et de la gestion des risques au travers de différents programmes : les espaces naturels, les forêts, les entretiens et travaux dans nos parcs départementaux, la base Force 06 ainsi que les questions touchant à l'eau et au milieu marin, aux déchets, aux énergies renouvelables et à l'air. La politique de l'environnement se compose ainsi de cinq programmes qui couvrent la préservation et la sauvegarde des espaces et de nos sites et qui ont été évoqués longuement, tant sous l'angle des dépenses que sous celui des recettes. Je vous propose donc d'adopter ce rapport.

M. Le Président.- Merci Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Comme indiqué en commission, nous allons voter ce rapport. Je me fais néanmoins le porte-voix de M. VINCIGUERRA, absent, qui a participé à l'élaboration du schéma départemental sur les déchets. C'est une compétence qui va être transférée automatiquement à la Région dans l'année. Peut-être allons-nous conserver certains aspects par convention. Elle est en tous cas transférée officiellement à la Région. M. VINCIGUERRA tenait à souligner qu'on ne transférerait finalement pas grand-chose puisque peu de directives fondatrices ont été élaborées dans ce schéma. Le budget de 15 000 € inscrit cette année contre 45 000 € l'année dernière, en témoigne aussi.

M. Le Président.- C'est bien noté. M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Nous avons évoqué, en commission permanente ou peut-être en séance publique, la question de la gestion de l'eau et de la prévention des inondations au travers d'un rapport qui concernait, je crois, le PAPI de Cagne Malvan. L'idée avait été avancée, y compris il me semble par vous, d'envisager que cette gestion soit éventuellement conçue à l'échelle départementale sous la responsabilité du Département. Avons-nous avancé sur ce sujet ?

M. Le Président.- Cette organisation est en cours de discussion avec les grandes intercommunalités. Je sens aujourd'hui une tendance équilibrée visant à ce que certains conservent leurs prérogatives au niveau des agglomérations. A ce stade, nous n'avons cependant pas de réponse définitive mais nous vous tiendrons naturellement informés.

Le rapport n° 17, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

11. **BP 2016 – PROGRAMME TOURISME**

M. LISNARD.- Ce rapport traduit la volonté du Département de soutenir efficacement l'activité la plus pourvoyeuse de création de richesses et d'emplois dans les Alpes-Maritimes, tout en préservant les deniers du contribuable dans l'esprit du budget que nous venons de voter. Le rapport vous propose les axes d'intervention qui seront précisés en commission permanente pour soutenir à la fois l'accueil, puisque le tourisme est une industrie d'accueil, mais également les flux, puisque le tourisme est une économie du flux, et le

contenu, puisque le tourisme passe par des incitations au séjour. Dans le cadre des premières assises départementales de la Côte d'Azur, nous avons défini plusieurs axes de travail très concrets en la matière.

Le budget s'établit en fonctionnement à 3,8 M€ et à 500 000 € en investissement. L'essentiel du budget de fonctionnement est un budget d'opportunité puisqu'il vise à obtenir 3 114 500 € du FEDER pour soutenir des projets et en particulier le projet Jardival que nous concrétisons. Ce projet, au travers d'une coopération transfrontalière avec l'Italie, nous permet d'avoir un contenu touristique autour des jardins à visiter et accompagnés de produits touristiques. Nous avons annoncé ce projet il y a quelques mois et nous le concrétisons aujourd'hui. Nous tenons ainsi un dénominateur commun pour promouvoir notre activité économique touristique et défendre, de cette manière, à la fois nos emplois et l'identité de notre territoire.

M. Le Président.- Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ? Je suppose que l'unanimité consacre cette absence approuvée et admirative d'intervention. Je félicite M. LISNARD pour cette unanimité. Je le félicite aussi pour l'organisation des assises du tourisme qui ont rencontré un très grand succès avec près de 500 professionnels qui y ont participé au Palais des Congrès d'Antibes.

Le rapport n° 11, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

12. BP 2016 – PROGRAMME EN FAVEUR DE L'EMPLOI

M. ASSO.- La loi NOTRe, comme vous le savez, implique désormais un transfert à la Région de la compétence économie. Toutefois, il y aura une année de transition en 2016 et nous allons donc pouvoir continuer de mener des actions en faveur de l'emploi durant cet exercice. Le budget global de ce programme est de 826 110 € en dépenses d'investissement et de 1 753 900 € en dépenses de fonctionnement.

Il s'agit tout d'abord d'un soutien aux emplois de proximité. Je rappelle que, suite aux intempéries, un fonds d'urgence constitué de 1 M€ avait permis d'intervenir en faveur des entreprises sinistrées, en partenariat avec la Chambre consulaire. Le partenariat avec la Chambre des métiers, se développe également sur trois axes principaux : la transmission et la reprise, l'insertion professionnelle et l'apprentissage. Il y a aussi le soutien aux quatre plateformes France Initiative qui permettent d'intervenir au bénéfice des créateurs et repreneurs d'entreprise, et le financement d'associations pour le droit à l'initiative économique qui favorise la généralisation des microcrédits.

Il s'agit aussi du soutien aux emplois à forte valeur ajoutée, aux filières du numérique, de la santé et de la Silver économie, du concours sur la compétition européenne en matière de navigation satellite qui permet également d'avoir un apport aux trois projets finalistes, de l'aide aux incubateurs technologiques, de la contribution à la promotion et l'attractivité du territoire avec la French Tech. Tout cela permet de maintenir notre présence et notre activité en confortant la technopole de Sophia-Antipolis à travers la participation du SYMISA.

Un concours va également être mis en place pour valoriser le dépôt et l'exploitation de brevets issus de la recherche publique, provenant de start-up ou de très petites entreprises. Ce prix départemental a pour objet d'aider au dépôt de brevets. Le Département récompensera cinq lauréats : pour les start-up, pour la thématique Silver économie et pour Géo-trouve-tout qui est un peu ma marque, puisque j'avais un souvenir ancien de Walt Disney. L'INPI sera partenaire du Département ainsi que Bpifrance qui fera partie du jury technique.

En conclusion, il s'agit : de renommer le programme budgétaire « Soutien aux entreprises industrielles et commerciales » en « Actions en faveur de l'emploi » ; d'approuver le lancement d'un concours départemental tel que je l'ai évoqué précédemment ; et d'approuver la participation du Département au concours « European navigation satellite competition » pour l'attribution d'un prix de 5 000 € ; de soutenir Sophia-Antipolis à travers ce concours et de donner délégation à la commission permanente.

Je vous remercie et vous invite à en délibérer, je l'espère avec le même résultat que sur les précédents rapports.

M. Le Président.- Comment pourrions-nous refuser à notre Géo-trouve-tout autoproclamé cette unanimité qu'il réclame ? Y a-t-il des interventions ? Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Il y aura bien unanimité mais je souhaite juste vous dire que, peut-être que la concorde est en marche et que ce n'est pas de la confusion idéologique.

M. Le Président.- De la part de Bernard ASSO, il n'y a pas beaucoup de risques !

M. ASSO.- Cela a au moins le mérite d'être clair et d'avoir une juste mesure de la concorde puisque je préfère le terme de concorde à celui de confusion ou d'indifférence.

M. Le Président.- Merci pour ces précisions et félicitations pour cette belle idée d'un concours départemental des brevets qui va soutenir des initiatives innovantes en les encourageant et en leur permettant d'émerger. Nous allons, en effet, aider ces jeunes créateurs dépositaires et propriétaires de brevets à impulser une dynamique économique gagnante. C'est donc une belle initiative que nous mettons en œuvre.

Le rapport n° 12, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

13. BP 2016 – PROGRAMME AGRICULTURE

M. BAUDIN.- Je vous présente le rapport sur la politique agricole du Département pour l'année 2016. Le budget global de ce programme extrêmement important est le suivant : 951 500 € en dépenses de fonctionnement et 2 505 000 € en dépenses d'investissement.

Ce programme concerne d'abord le soutien aux investissements et aux activités du monde rural : aide à l'investissement et à la modernisation des exploitations agricoles, c'est-à-dire le programme AIME que nous connaissons et surtout des aides qui représentent 80 % des

subventions payées par le Département, sachant que d'autres aides peuvent être cofinancées par la Région et l'Europe.

D'autres aides spécifiques sont renouvelées : l'incitation à l'assurance grêle, les aides aux structures, tant pour l'apport technique que pour l'animation du monde rural. Le soutien à la filière élevage est extrêmement important avec des actions vétérinaires, un soutien à la prophylaxie obligatoire, un soutien à l'activité vétérinaire en montagne, avec la conclusion annuelle d'une convention avec les vétérinaires volontaires qui leur permet de bénéficier d'une indemnité compensatoire. A cela s'ajoute la prise en charge pour les éleveurs de la somme forfaitaire de 60 € sur le coût d'intervention d'un vétérinaire conventionné pour un soin aux animaux en montagne. Il en est de même pour l'indemnisation du temps passé par les vétérinaires lors des foires et concours.

En ce qui concerne l'héliportage des carcasses, le Département en prend en charge le coût. Evidemment, il y en a de plus en plus puisqu'il y a de plus en plus de loups. L'action des chasseurs est néanmoins effective puisque le quatorzième loup a été prélevé dimanche dans le département. J'ai même reçu les félicitations du ministère.

Le plan apicole départemental est également extrêmement important avec des actions intégrées à la gestion courante des services départementaux et des actions à destination des professionnels qui ont connu un vif succès. Je rappelle que cela totalise tout de même 395 000 € donnés depuis 2013. Des actions ont également été engagées autour d'un potentiel de développement sur les périphéries, en partenariat avec les pépiniéristes.

Nous avons aussi le projet « 06 à table ». Dans l'objectif de développer l'approvisionnement en produits agricoles frais et locaux, il est envisagé de créer une plateforme permettant des ventes de gré à gré hebdomadaires, ouvertes non seulement aux collèges mais aussi à toute la restauration collective hors domicile : écoles, lycées, centres aérés, hôpitaux.

Citons aussi la création d'un club départemental sur la restauration hors domicile et l'organisation d'un forum annuel sur cette thématique, dans le cadre de l'action 38 du plan Climat.

Je vous propose de reconduire les différentes mesures que je viens d'énoncer. Je voudrais terminer par un point concernant la fameuse Xyllella Fastidiosa. Le Département a pris en charge et abondé une convention de 90 000 € avec la Chambre d'agriculture. Nous comptons déjà plus de neuf foyers déclarés dans le département. Sont concernées : la prise en charge du traitement phytosanitaire sur le domaine privé, la prise en charge de l'arrachage sur le domaine privé et les mesures sur le patrimoine du département (parcs, routes, collèges, bâtiments extérieurs, CADAM).

Voilà, M. le Président, l'ensemble des mesures de votre politique agricole 2016.

M. Le Président.- Merci et félicitations pour l'efficacité des chasseurs. M. BAUDIN ne prend pas part au vote.

Le rapport n° 13, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

14. BP 2016 – POLITIQUE ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE – MAISONS DU DÉPARTEMENT

Mme SALUCKI.- Ce rapport présente l'impact de la loi NOTRe sur le réseau des Maisons du département. Cette loi du 7 août 2015 modifie en effet les statuts des Maisons des services publics (MSP) créées par la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les transformant en Maisons de services au public (MSAP). Elles ont pour objet d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services en milieu rural et urbain pour tous les publics. Elles peuvent rassembler des services publics relevant de l'État, des collectivités, des groupements, des organismes nationaux ou locaux chargés d'une mission de service public et des services nécessaires à la satisfaction des besoins de la population.

Pour chaque maison, une convention cadre conclue avec tous les partenaires définit le service rendu aux usagers, la zone dans laquelle la MSAP exerce son activité, les missions qui y sont assurées, les prestations qu'elle peut délivrer dans le respect des prescriptions du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

Ce schéma départemental, élaboré conjointement dans chaque département entre l'État et le Département en associant les EPCI à fiscalité propre, fixe pour une durée de six ans le programme d'action destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité. Il comprend un plan de développement de la mutualisation des services sur l'ensemble du territoire départemental. Un décret doit être prochainement publié en Conseil d'État. Il déterminera les modalités d'application de ce schéma d'accessibilité à compter du 1^{er} janvier 2016.

Au 31 décembre 2014, 363 Relais de service public (RSP) en milieu rural étaient labellisés dans 9 régions et 60 départements. Dès 2015, le Gouvernement a décidé d'accélérer le déploiement sur l'ensemble du territoire. A ce titre, La Poste propose que certains de ses bureaux ruraux accueillent de futures MSAP et deviennent de véritables lieux d'accueil, d'information et d'orientation. Ainsi, 1 000 bureaux ont été identifiés dont 3 dans les Alpes-Maritimes.

En ce qui concerne le financement des RSP labellisés MSAP, l'État a décidé de leur reconnaître le label en zone urbaine et de porter son concours à l'ensemble des MSAP de 17 500 € à 35 000 € en fonction du budget de fonctionnement, la somme étant plafonnée à 25 % du budget. Aujourd'hui, le Département perçoit un financement de 10 000 € du Fonds national d'aménagement et du développement du territoire au titre des RSP en milieu rural, pour chacune des cinq Maisons du département suivantes : Roquebillière, Saint-Martin-Vésubie, Plan-du-Var-Levens, Saint-Vallier-de-Thiery et Saint-André-de-la-Roche. Il sollicitera prochainement l'État pour modifier leur dénomination de RSP en MSAP et obtenir

une augmentation du financement du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire.

Par ailleurs, le Département doit engager les démarches avec des partenaires des Maisons du département de Nice et de Menton, en vue de la signature de conventions permettant d'obtenir la labellisation MSAP en milieu urbain de chacun de ces sites, avec un financement du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire. Il demandera également la labellisation MSAP de la Maison du département de Saint-Sauveur-sur-Tinée.

Il est donc proposé de prendre acte du changement de dénomination des RSP en MSAP et de la reconnaissance du label MSAP en secteur urbain, d'autoriser toutes les signatures avec les Maisons du département de Nice et de Menton pour élaborer les conventions en vue de la labellisation MSAP en milieu urbain par l'État, de solliciter le financement de l'État et de donner délégation à la commission permanente pour approuver et autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions de labellisation et les avenants à ces conventions pour les Maisons du département de Saint-André-de-la-Roche, Roquebillière, Plan-du-Var-Levens, Saint-Martin-Vésubie, Saint-Vallier-de-Thiery et Saint-Sauveur-sur-Tinée, ainsi que le point visio à Tende portant labellisation MSAP.

Si vous le permettez, M. le Président, je me permets d'appuyer cette labellisation dans la mesure où elle devient très utile en milieu urbain et particulièrement dans les zones sensibles, comme à Vallauris où nous créons une MSAP et où nous pourrions mettre en place des permanences pour les entreprises et les missions locales.

M. Le Président.- Merci beaucoup. M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Nous n'avons pas tout à fait le même point de vue sur cette question et ce, depuis le premier jour, notamment en ce qui concerne le milieu rural. Nous avons bien conscience que ces MSP ou MSAP – et ce changement de dénomination n'est pas neutre – permettent de rapprocher un certain nombre de services des populations éloignées. Néanmoins, c'est aussi l'occasion pour un certain nombre de grands services de se débarrasser du service direct à leur public. De plus, cela contribue à diminuer le rôle des communes qui restent pourtant dans notre esprit, le premier service public en milieu rural.

C'est ce que nous disons quand nous manifestons, y compris ensemble, à ce sujet. C'est la raison pour laquelle nous avons toujours été réticents à la création de ces maisons et à leur fonctionnement même si, encore une fois, nous constatons qu'elles peuvent apporter un certain nombre de choses. Le fait qu'elles se développent en milieu urbain signifie que les grands services – La Poste, EDF, France Telecom, etc. – profitent de cette situation pour ne plus assumer cette responsabilité qui est la leur. C'est pour ces raisons fondamentales et non simplement pour ne pas avoir la même position que la vôtre, que nous nous abstiendrons sur ce projet, comme nous l'avons fait depuis le premier jour.

M. Le Président.- Nous prenons note de votre position.

Le rapport n° 14, mis aux voix, est approuvé à la majorité (abstention du groupe front de gauche de Mme TOMASINI et M. TUJAGUE).

15. BP 2016 – POLITIQUE DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

M. GINESY.- Nous sommes ici sur un dossier particulièrement important pour l'aide aux communes, aux collectivités et aux syndicats intercommunaux. Je n'y reviendrai pas. Malgré les contraintes budgétaires que vous avez rappelées, cette politique est maintenue et soutenue à l'investissement, pour la satisfaction des maires mais également pour toutes les entreprises implantées sur notre territoire et ainsi, pour la lutte contre le chômage. La commission développement local et économique et la commission des finances ont rendu un avis favorable unanime. Je vous propose de valider les avis de principe de 70 opérations de plus de 210 000 € pour un montant total de 13 291 684 €. Vous en trouvez la liste dans le rapport.

Dans un souci de simplification, je vous propose de modifier cet avis de principe. En effet, les obligations d'engagement des cofinanceurs et de consultation des entreprises ont trop souvent empêché la réalisation d'opérations dans un délai d'accord valable pour une année seulement. Ainsi, je vous propose de modifier le règlement départemental en supprimant cette disposition réglementaire en exigeant un avis de principe favorable pour les opérations de plus de 210 000 €.

Par ailleurs, je vous propose d'acter 14 opérations financées dans le cadre du programme de l'Agence de l'eau, de proroger par avenant des conventions de partenariat que nous avons avec l'Agence de l'eau ainsi qu'une modification du montant de la dotation cantonale du canton de Vence prélevée de 200 000 € par an affectés au financement du déploiement du très haut débit sur ce territoire ; un avis de principe favorable pour une subvention de 48 050 € à la région Rhône-Alpes au titre de l'assistance technique du programme ALCOTRA 2014-2020.

MM. GINESY, SOUSSI, Mmes BENASSAYAG, DUMONT, OLIVIER, OUAKNINE, TOMASINI et MM. BAUDIN, COLOMAS, LOMBARDO, ROSSI, ROUX, SCIBETTA, TUJAGUE et VIAUD ne prennent pas part au vote

Le rapport n° 15, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

24. BP 2016 – POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

Mme GIUDICELLI.- Il s'agit de faire la présentation de la politique générale de gestion des ressources humaines avec :

- la maîtrise des effectifs par le non-remplacement de deux départs à la retraite sur trois ;
- le non-remplacement des départs pour d'autres motifs ;
- le pilotage de la masse salariale avec, notamment, la gestion active et la valorisation des compétences individuelles via le cursus de formation pour favoriser les mobilités internes ;
- la rationalisation des autres dépenses de personnel.

Il y a aussi le chapitre sur l'adaptation du régime indemnitaire des agents départementaux, la mise en conformité avec le règlement par la création de l'indemnité de fonction de sujétion, d'expertise et de l'engagement professionnel pour les agents relevant du cadre d'emploi des administrateurs territoriaux, applicable aux emplois fonctionnels à compter du 1^{er} janvier 2016.

Il est également question de l'octroi de subventions aux associations. Nous pouvons par exemple rappeler que tous les ans, nous donnons 2 052 938 € pour le comité des œuvres sociales (COS), 120 000 € pour le Département Union Club et 610 000 € pour le restaurant inter-administratif.

Citons ensuite la révision du protocole général relatif au temps de travail et aux différents règlements qui a été votée, la mise à disposition d'agents départementaux auprès du COS et enfin, pour les logements de fonction, les modalités et la détermination du montant et du paiement des charges locatives.

En ce qui concerne la réforme du temps de travail, qui sera mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2016, il s'agit d'un retour à la base légale des 1 607 heures annuelles, c'est-à-dire deux jours de congés en moins avec le lundi de Pentecôte travaillé. A ceci s'ajoute une réduction possible de la modulation du temps de travail, ce qui a pour conséquence de diminuer le nombre de jours de RTT annuels à 11. Les protocoles particuliers seront réexaminés dans le courant du premier trimestre 2016. Le nouveau dispositif de l'entretien professionnel sera mis en œuvre en lieu et place de la notation, permettant la fixation d'objectifs individuels et collectifs.

Enfin, il y a la réflexion annoncée sur le régime indemnitaire des agents départementaux pour intégrer une part variable en fonction de l'engagement professionnel de chacun. La maîtrise de la masse salariale ne peut passer que par la réduction des effectifs, compte tenu des augmentations induites par des décisions exogènes : GVT, augmentation du SMIC, charges, soit plus de 1,06 M€.

M. Le Président.- Je vous remercie. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? Avez-vous tout dit ? Nous aussi. Ce rapport va permettre la mise en œuvre de la réforme du temps de travail.

Le rapport n° 24, mis aux voix, est approuvé à la majorité (opposition du groupe socialiste et écologiste et du groupe front de gauche de Mmes GOURDON et TOMASINI et MM. TUJAGUE et VINCIGUERRA).

26. BP 2016 – POLITIQUE TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS ET POLITIQUE DES PORTS

Mme GIUDICELLI- Les actions entreprises permettent d'optimiser les moyens existants, de doter les services de moyens nécessaires pour offrir un service public de grande qualité et de mettre en œuvre des outils et modes de travail plus modernes. L'objectif de ce budget est de maintenir l'activité de l'administration départementale à un niveau logistique et technologique performant.

Sont ainsi concernés : le programme fournitures et services pour l'administration générale, le domaine informatique, les télécommunications, les services généraux, l'équipement pour l'administration générale. Citons quelques exemples de secteurs sur lesquels la maîtrise des dépenses est engagée par le fait de choix techniques ou technologiques et par l'optimisation des usages par les services : téléphonie mobile, reprographie impression, maintenance du parc informatique, recours aux logiciels libres, maintenance logiciels et dépenses d'économat.

M. Le Président- Je vous remercie. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ?

Le rapport n° 26, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

28. COMMUNICATION À L'ASSEMBLÉE EN MATIÈRE D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DONNÉE AU PRÉSIDENT PAR DÉLIBÉRATION DU 24 AVRIL 2015

Mme GIUDICELLI- Il s'agit d'un simple rapport d'information. Il n'y a pas de vote.

L'assemblée départementale prend acte de cette communication.

29. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

Mme GIUDICELLI- Il s'agit de la modification de trois articles du règlement intérieur, conformément aux lois n°2015-366 du 31 mars 2015 et n°2015-991 du 7 août 2015 c'est-à-dire la loi NOTRe. La loi vise à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat. Il y a notamment le droit à la formation des élus et la modulation des indemnités de fonction des élus. Selon l'article 4 de ladite loi, dans des conditions fixées par le règlement intérieur, le montant des indemnités que le Conseil départemental alloue à ses membres est modulé en

fonction de leur participation effective aux séances plénières et aux réunions des commissions dont ils sont membres. La présence des élus aux séances de l'assemblée et de la commission permanente faisait déjà l'objet d'une modulation de leurs indemnités. Les commissions internes ont été ajoutées.

Il faut entendre par « commissions internes » les 11 commissions thématiques qui se réunissent avec la séance de l'assemblée : la commission d'évaluation et de contrôle des marchés, la commission d'appels d'offres, la commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public, la commission jury de concours pour la désignation de maîtres d'œuvre, la commission consultative pour les services publics locaux, la commission administrative paritaire, le comité technique départemental, le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, les commissions d'admission et de gestion de la crèche du centre administratif et la commission immobilière. Une réduction de 10 % de l'indemnité de fonction est opérée dès la deuxième absence non justifiée. Cela s'applique dès la première absence pour les séances plénières et les réunions de la commission permanente, et à partir de la troisième absence non justifiée pour les commissions internes. 10 % supplémentaires sont appliqués pour chaque nouvelle absence constatée dans l'année.

Par ailleurs, toujours en application de la loi NOTRe, le délai d'envoi des rapports aux commissions permanentes a été allongé à huit jours au lieu de six. Ainsi, les paragraphes concernant le dépôt de rapports sur table en cas d'urgence ont été supprimés, puisque la loi nous impose désormais un délai. Auparavant, le règlement fixait librement ce délai. Ces paragraphes sont donc remplacés par un paragraphe permettant tout de même l'envoi d'un rapport en cas d'urgence, sans pouvoir être inférieur à un jour franc.

Enfin, le règlement intérieur de l'assemblée, adopté le 24 avril 2015, doit être adapté aux dispositions de la loi du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leurs mandats et de la loi NOTRe qui s'appliqueront dès le 1^{er} janvier 2016.

Je pense avoir dit l'essentiel. Jusqu'à présent, la modulation des indemnités de fonction des conseillers selon l'absentéisme n'était qu'une faculté laissée aux assemblées. La loi impose désormais cette modulation, non seulement pour les séances plénières mais aussi pour les commissions permanentes et les commissions internes. Les modalités d'application de cette modulation sont laissées à l'appréciation du Conseil départemental. Le règlement intérieur indique que, sont considérées comme excusées, les absences dûment attestées sur l'honneur liées à des raisons médicales, à des représentations officielles de la collectivité ou des cas de force majeure. Les élus ne seront pas tous soumis aux mêmes contraintes. Le nombre de commissions dans lequel ils sont représentés est en effet très variable : deux élus sont membres d'une seule commission ; quatre élus sont dans neuf commissions ou plus. La moyenne se situe entre quatre et cinq commissions.

M. Le Président.- Je vous remercie. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ?

Le rapport n° 29, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité

18. BP 2016 – POLITIQUE TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS ET POLITIQUE DES PORTS

Mme BENASSAYAG.- La politique des transports et déplacements et la politique des ports ont été proposées, débattues et entérinées par les commissions des transports du 14 décembre et des finances du 17 décembre. Vous avez eu tout le détail des perspectives pour l'année 2016. Je vais donc en faire un résumé. Concernant le développement des réseaux de transports en commun, cela représente 92 % du budget transports avec 47 771 740 €, soit une faible augmentation. Cela provient de l'augmentation de certaines lignes budgétaires liées à l'amélioration du service public et d'économies réalisées sur les dépenses sur la passation de nouveaux marchés, sans toucher à l'amélioration du service public, et sur les recettes, avec l'augmentation prévisionnelle des recettes sur les lignes de l'aéroport, suite à un recalage des tarifs au 1^{er} janvier 2016.

Citons quelques perspectives pour l'année 2016 :

- la mise en service de bus à étage, à partir du début 2016, sur la ligne 230 Nice – Sophia-Antipolis à partir du début de l'année afin d'améliorer l'offre de cette ligne saturée ;
- la mise en place sur le service billettique du paiement et rechargement des abonnements par internet, avec des premiers tests début 2016 pour une mise en service progressive durant le premier semestre 2016 ;
- la poursuite des adaptations de certaines lignes afin de répondre au mieux aux attentes des usagers ;
- la reconduction de la ligne express 100 % neige pour la desserte de la station de ski de Valberg.

En 2016, il conviendra également de préparer le transfert à la Région des transports interurbains au 1^{er} janvier 2017 ainsi que du transport scolaire au 1^{er} septembre 2017. Le transport des élèves handicapés reste de la compétence du Département. Le budget s'est élevé, en 2014 – 2015, à 2,7 M€.

Concernant le programme de transport multimodal, l'exercice 2016 permettra de poursuivre les travaux et la conduite des projets État-Région finalisés dans le programme transport multimodal détaillé dans le rapport.

Quant à la politique des ports, 5 des 6 ports départementaux étant concédés dont 4 à la Chambre de commerce et d'industrie Nice Côte d'Azur et 1 à la commune de Menton, la quasi-totalité des travaux d'entretien et d'amélioration du patrimoine portuaire est prise en charge par les concessionnaires. L'action départementale est donc limitée, pour un budget de 237 500 €.

Je vous demande d'approuver la poursuite des opérations départementales au titre de l'année 2016 : 47 771 740 € pour la partie transports et déplacements (92 % du budget général

transports) ; 4 150 000 € pour le transport multimodal (8 % du budget général transports) ; 237 500 € pour les ports.

Je vous demande aussi de prendre acte que les crédits nécessaires pour la mise en œuvre de ces politiques sont inscrits au budget départemental.

M. Le Président.- Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ?

Le rapport n° 18, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

19. **BP 2016 – POLITIQUE INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES**

M. LEROY.- Ce rapport présente la politique des infrastructures routières pour 2016. Nous avons cinq actions concrètes déclinées en cinq programmes : les points noirs, les aménagements du territoire et du cadre de vie, la conservation du patrimoine, les fonds de concours et subventions, les équipements et réseaux. Ce budget est en augmentation puisque nous avons, pour sa mise en œuvre, 63 193 000 € pour ces cinq programmes en autorisations de programme et 57 413 000 € inscrits au budget, au titre des crédits de paiement. Il y a aussi les dépenses de fonctionnement hors programme pour une dotation de 10 703 000 €. Les recettes sont quant à elles de 308 000 € en investissement et de 700 000 € en fonctionnement.

Il vous est proposé d'approuver cette politique ambitieuse. Nous sommes en progression par rapport au précédent budget. N'oublions pas qu'il ne nous reste que les routes hors Métropole et que l'effort est malgré tout extrêmement important.

M. Le Président.- Je vous remercie. M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Dans mon intervention initiale, j'ai évoqué deux des points noirs qui concernent l'ensemble du département, même s'ils se situent sur la route du ciment, c'est-à-dire celle qui assure la liaison avec deux sites industriels majeurs, et sur le tunnel de Tende. Je ne pense pas que nous en débattons longuement aujourd'hui mais je me permets de vous rappeler ces deux sujets, et en particulier celui du tunnel de Tende pour lequel les travaux sont à ce jour engagés à un rythme très peu soutenu, d'après la visite que nous avons faite. A mon avis, cela pose quelques problèmes, en plus de ceux concernant la circulation dans la vallée.

M. Le Président.- Merci de ces remarques dont nous prenons note. Vous avez participé, avec nos services, sur Tende, au sujet des éventuelles restrictions de la circulation pour les poids lourds. C'est le souhait de notre assemblée pour assurer la qualité de vie des habitants de la vallée de la Roya afin qu'ils ne subissent pas le report d'un trafic international qui ne serait pas adapté à la configuration de la vallée. Nous travaillons aussi sur le contournement de Peillon.

Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Je souhaite simplement vous rapporter une remarque de M. VINCIGUERRA sur le dossier du tunnel de Tende qu'il connaît mieux que moi. Il est favorable à ce projet puisque ne pas le construire équivaldrait à fermer la vallée de la Roya et que le tunnel ancien n'est pas conforme à la réglementation. En revanche, il ne verrait pas l'utilité de réaliser un second tunnel.

M. Le Président.- D'accord. S'il n'y a plus d'intervention, je mets aux voix ce rapport.

Le rapport n° 19, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

23. BP 2016 – POLITIQUE SÉCURITÉ

M. LEROY.- Il s'agit de la politique de sécurité traditionnelle. Après avoir pris l'initiative de construire des gendarmeries, des commissariats et la base de protection civile, pour 2016 comme pour les années précédentes, les interventions du Département portent sur le règlement des loyers et l'entretien des locaux qui nous appartiennent. La deuxième partie correspond à la contribution extrêmement importante pour le SDIS, le tout pour un budget de 71 500 000 €. Le troisième volet recouvre la sécurité des fêtes traditionnelles, l'aide aux communes pour les équipements de sécurité de leurs polices municipales et la vidéo-protection. Le budget global s'élève à 77 522 200 € dont 71 500 000 € pour le SDIS, soit le même montant qu'en 2015. C'est un rapport traditionnel, pour une politique engagée en 2004.

M. Le Président.- Merci M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Vous vous êtes battu et je vous en remercie, pour qu'un certain nombre de gendarmeries menacées de fermeture, soient maintenues. Plusieurs gendarmeries sont encore menacées. Dans un certain nombre de cas, comme l'Escarène et Sospel, leur maintien passe aussi par des améliorations des bâtiments. Même si notre grand programme en matière d'investissement pour les gendarmeries est aujourd'hui achevé, nous espérons qu'il sera possible de prendre en compte les demandes, si demandes il y a, de la part des communes concernées.

M. Le Président.- Nous prenons note de vos remarques et nous veillerons à y apporter des réponses, en concertation avec les services de la Gendarmerie qui ont toute latitude pour intervenir et agir sur leur implantation. Vous avez raison de souligner notre attachement à la présence importante des gendarmes en territoire rural.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets aux voix ce rapport.

Le rapport n° 23, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

20. BP 2016 – POLITIQUE ÉDUCATION

Mme SATTONNET.- Pour cet important rapport, le budget 2016 représente 61,5 M€ pour l'éducation dont près de 33 M€ pour l'investissement. Il se décline en six programmes :

Les deux premiers sont les programmes Constructions neuves et Réhabilitations, avec notamment le nouveau collège de Pégomas et un gymnase, la reconstruction sur site de la partie métallique du collège Victor Duruy, les études et travaux qui se poursuivront sur Saint-Martin-du-Var, sur Les Campelières à Mougins, sur Les Vallergues à Cannes, la démission du collège Henri Matisse et les façades du collège Jean Franco à Saint-Etienne-de-Tinée. Nous avons également la mise en accessibilité des collèges publics. Au titre des cités mixtes, je vous rappelle que pour Valbonne, les travaux d'étanchéité représentent une participation de 700 000 € et sont absolument nécessaires. Les programmes Constructions neuves et Réhabilitations représentent plus de 17 M€ en investissement.

Le programme Maintenance et entretien répond, quant à lui, aux objectifs d'entretenir le patrimoine, de respecter les normes, sans oublier la maîtrise énergétique et le développement des espaces numériques de travail pour permettre le déploiement d'un réseau wifi.

Concernant la construction de gymnases et autres équipements sportifs, différents travaux et études sont menés, par exemple pour Beaulieu-sur-Mer. En 2016, nous poursuivons les études et le démarrage des travaux de rénovation des gymnases des collèges Emile Roux au Cannet, Jean Cocteau à Beaulieu, Yves Klein à la Colle-sur-Loup et la salle polyvalente du collège Saint Blaise à Saint-Sauveur-sur-Tinée. Cela représente, pour le programme Gymnases, un budget de plus de 3 M€.

Le cinquième programme est celui du fonctionnement des collèges avec des participations aux dépenses de fonctionnement des 72 collèges publics, conformément à ce qui avait été indiqué lors de l'assemblée du 6 novembre 2015, pour plus de 10 M€ pour le Conseil départemental. A cela, s'ajoutent les aides aux collèges privés sous contrat d'association avec l'État concernant le forfait d'externat. Il vous est proposé de fixer un forfait d'externat pour 2016 à un montant par élève de 237,32 € et de 296,98 € par personnel pour un montant de plus de 4 M€. La participation aux travaux d'investissement pour les établissements privés, notamment pour les grosses réparations, la mise en conformité et les normes de sécurité et d'hygiène, représentent un montant estimé à 1 050 000 €. Nous avons ensuite les autres actions : pour l'équipement et la gestion du mobilier des collèges et des gymnases publics, les transports scolaires en relation avec l'enseignement organisés par les collèges. Ces actions sont estimées à un total de 2 250 000 €. Nous trouvons par ailleurs le transfert de propriété des biens meubles aux collèges publics et la participation à la charge financière des contrats aidés recrutés par les collèges publics.

Le sixième programme est celui de la vie scolaire et est doté de plus de 10 M€ dont 4 M€ en investissement et 5,8 M€ en fonctionnement avec le multimédia éducatif, les actions éducatives dont les voyages de la mémoire, le portail numérique des savoirs, le catalogue des actions Ac'educ 06, pour ne citer que quelques unes d'entre elles. Conformément au plan d'actions pour le respect des valeurs républicaines auquel nous sommes extrêmement attachés, citons le prix Charles Gottlieb, le week-end de la mémoire, le prix départemental de

la citoyenneté et le passeport citoyen à destination des collégiens. Ces actions éducatives représentent 1 035 000 €. Les subventions aux partenaires du secteur de l'éducation s'élèvent à : 300 000 € pour soutenir des actions pédagogiques pertinentes, 2 950 000 € pour les aides aux familles via Cantine 06 et Scolarité 06 et 350 000 € pour les actions jeunesse.

En conclusion, je vous propose d'adopter l'ensemble des actions que je viens de citer. Ce rapport important est au cœur des compétences du Département mais aussi de nos préoccupations. Il a recueilli l'avis favorable de la commission éducation.

M. Le Président.- Merci Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Le travail mené dans le cadre de cette compétence, qui est une des plus importantes pour nous, est intéressant et sérieux. De nombreuses actions intéressantes et innovantes ont été conduites ces dernières années. La gestion est également raisonnée au niveau des établissements, ce qui est important. Nous voyons aussi arriver clairement le collège de Pégomas qui est bien budgété et bien financé. Nous avons milité pour ce collège durant les trois dernières années avec M. VINCIGUERRA. Nous nous réjouissons donc de cette concrétisation.

Par ailleurs, comme je l'ai dit en commission, nous souhaiterions qu'un bilan qualitatif soit réalisé sur les établissements passés au numérique afin de déterminer les effets des équipements multimédias et numériques sur l'apprentissage des collégiens. M. ROUX nous avait indiqué que cela dépendait sans doute plutôt de l'Éducation nationale mais, comme nous avons un collège qui bénéficie de ces équipements depuis quatre ans pour toutes ses classes, il serait intéressant d'en faire une évaluation pour essayer d'en déterminer les effets, positifs ou non. Nous nous sommes engagés dans cette politique et il serait intéressant, s'il n'est pas trop tôt, d'en étudier les résultats.

M. Le Président.- M. LEROY.

M. LEROY.- Je souhaite apporter une précision à l'attention des anciens conseillers généraux de ce canton. L'Éducation nationale et l'Inspection d'Académie sont contre ce collège. Il sera réalisé par la seule volonté du Président. Il faut le dire. Eric CIOTTI est venu s'engager sur le terrain malgré l'opposition de l'Éducation nationale et malgré les réunions de l'inspecteur d'Académie qui avait expliqué aux parents d'élèves qu'il n'en voulait pas. Nous le ferons. Je voulais vous en remercier, au nom des habitants de Pégomas et de la basse vallée de la Siagne. Je tenais à le dire.

M. Le Président.- Merci M. LEROY d'avoir précisé le rôle et la détermination de notre collectivité dans ce projet. Si vous en aviez rêvé, Mme GOURDON, c'est M. LEROY qui l'a fait.

Mme GOURDON.- C'est une question de carte scolaire et de répartition des effectifs des collégiens. C'était ce sur quoi s'appuyait leur position. Malgré cela, avec M. VINCIGUERRA, nous avons aussi défendu ce projet.

M. Le Président.- Bien. Sur l'étude sur le numérique, pourquoi pas, nous pouvons nous rapprocher de l'État à ce sujet. Le numérique est une évolution pour laquelle nous ne pourrions pas revenir en arrière. Il fait partie de l'environnement quotidien de tous, notamment des jeunes. L'Éducation nationale doit s'adapter à ces modes de fonctionnement. Nous pourrions faire cette évaluation sur le collège Sidney Bechet qui est totalement numérique. Nous allons nous rapprocher de l'Éducation nationale à ce sujet. L'évaluation est bien sûr nécessaire mais l'important est de progresser et de s'adapter aux exigences du futur en la matière.

Je remercie Anne SATTONNET pour la qualité de son travail dans le cadre de cette délégation que je lui ai confiée. C'est une délégation extrêmement importante qui mobilise près de 62 M€ de budget et qui a pour vocation de préparer l'avenir de notre jeunesse, ce qui est notre objectif commun et sans doute principal.

Le rapport n° 20, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

21. BP 2016 – POLITIQUE CULTURELLE

Mme DUMONT.- Ce rapport a pour objet la présentation des objectifs de notre politique culturelle et les moyens budgétaires qui seront mis en œuvre pour l'exercice 2016. Cette politique se compose de quatre programmes : les événements culturels, le patrimoine, les subventions culturelles, l'entretien et les travaux dans les bâtiments culturels. 20 594 120 € ont été prévus pour cette politique ambitieuse.

Je souhaite rappeler que le Département demeure le principal financeur public de la culture, des festivals de la Côte d'Azur et du tissu associatif dans tous les domaines culturels. Au moment où beaucoup de festivals s'arrêtent sur le territoire français en raison de baisses budgétaires, je voudrais vous remercier, M. le Président, d'avoir permis que cette enveloppe budgétaire reste la même et que nous puissions continuer d'aider ce tissu culturel des Alpes-Maritimes qui est si important.

Je passe la parole à M. ASSO pour deux subventions spécifiques qui concernent le cinéma.

M. ASSO.- Je voudrais également remercier M. le Président qui a soutenu, dès le départ, la politique qui consistait à mettre en place et maintenir le fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle. Un accord a été passé avec le CNC sur la base d'un euro pour deux. Ce dispositif a permis d'aider 59 films et de mobiliser près de 3 M€ en 9 ans avec un remboursement de 700 000 € de la part du CNC. Ceci a permis d'enregistrer des retombées économiques de 19 M€. C'est surtout cet aspect qu'il ne faut jamais négliger. Cette activité, qui est une industrie culturelle, a donc des conséquences immédiates. Je voudrais remercier le Président puisque, après une période en demi-teinte, l'enveloppe budgétaire a été pourvue de 300 000 € en 2015 avec un comité de lecture qui a eu lieu le 20 mai 2015.

Je voudrais également rappeler tout l'intérêt du circuit du cinéma itinérant. C'est une mesure qui permet à 35 communes de bénéficier de séances de cinéma qui attirent en moyenne 50 000 spectateurs par an.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je rappelle que Michèle LAROQUE préside désormais ce comité de sélection pour cette politique, ô combien importante, de promotion du cinéma et de promotion du territoire au travers du cinéma. Ces deux rapports soulignent en outre l'engagement culturel fort et maintenu de notre collectivité.

Le rapport n° 21, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

22. BP 2016 – POLITIQUE SPORTS ET JEUNESSE

M. PAUGET.- Ce rapport présente nos interventions dans le domaine du sport et de la jeunesse avec un montant de plus de 12,3 M€ qui est stable par rapport aux années précédentes. Malgré un contexte budgétaire difficile et sur une compétence qui n'est pas obligatoire pour notre collectivité, ce montant nous place sans doute parmi les Départements les plus ambitieux dans le domaine du sport et de la jeunesse. Nous retrouvons nos différents moyens d'intervention que sont les subventions aux clubs et comités départementaux, le plan mer et voile et le plan ski et montagne, nos participations financières dans le cadre de l'accueil des collectifs de mineurs et des classes d'environnement et surtout le fonctionnement de nos quatre écoles départementales à Auron, La Colmiane, Valberg et l'école départementale de la mer.

M. Le Président.- Je vous remercie.

Le rapport n° 22, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

25. BP 2016 – POLITIQUE ENTRETIEN ET TRAVAUX DANS LES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

Mme GILLETTA.- Cette politique d'entretien et de travaux dans les bâtiments départementaux a pour objectifs la modernisation du service public et la maîtrise des coûts. Le montant total des crédits affectés en 2016 à cette politique dans les bâtiments s'élève à 12 735 000 €. Cette politique est une véritable stratégie patrimoniale qui comprendra quatre axes majeurs pour 2016 : la modernisation de la gestion patrimoniale par l'installation d'outils numériques de suivi de nos bâtiments ; la mise en place de l'agenda d'accessibilité programmée qui portera sur 119 établissements répartis sur 46 communes ; le programme Economie d'énergie ; la poursuite du programme de maîtrise et optimisation des dépenses qui doit générer en 2017 une économie d'au moins 10 % de ces dépenses de fonctionnement.

En conclusion, je vous propose d'approuver la réalisation de toutes les opérations énumérées dans le présent rapport, de prendre toute décision utile et d'autoriser M. le Président à signer toute demande, toute autorisation afférente et toute procédure ou tout acte

utiles et enfin, d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2016. Je vous précise que nous avons eu un avis favorable à l'unanimité lors de la réunion du 17 décembre.

M. Le Président.- Je vous remercie.

Le rapport n° 25, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

27. COMMUNICATION DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DONNÉE AU PRÉSIDENT AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE

Mme GILLETTA.- Il s'agit simplement de rendre compte de cette délégation en matière de gestion du patrimoine, comme en matière de prise à bail, de donnée à bail, de mise à disposition et de locations diverses. Je vous propose de prendre acte de cette communication pour la période du 1^{er} novembre 2014 au 9 novembre 2015, tous les tableaux étant annexés.

L'assemblée prend acte de cette communication.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je vous propose, pour conclure, d'approuver les procès-verbaux des séances des 8 octobre et 6 novembre.

Aucune observation n'étant formulée, les procès-verbaux des séances du 8 octobre 2015 et du 6 novembre 2015 sont approuvés à l'unanimité.

M. Le Président.- Il me reste à souligner que sur 25 délibérations ayant fait l'objet d'un vote ce matin, 18 ont été approuvées à l'unanimité, 4 ont reçu une abstention du groupe socialiste et écologiste, 1 du front de gauche. Seules deux délibérations, dont le budget, ont fait l'objet d'un refus. Je note que vous avez refusé le budget de façon globale mais que vous l'avez approuvé de manière segmentée, ce qui est de bon augure pour la politique départementale.

Il me reste à vous souhaiter de très belles fêtes de Noël – j'ose le mot de Noël dans un contexte où certains voudraient nous priver d'évoquer Noël – et de fin d'année, à partager en famille avec ceux que vous aimez. Je vous remercie pour votre engagement au service de l'intérêt général et des habitants de notre département.

La séance est levée à 13 heures 27.